

Rapport annuel 2020



**Actions &
perspectives**



Intro

Se mobiliser, faire face et
replacer la souveraineté
alimentaire au cœur des
enjeux»
P. 04

01

Économie et
développement durable
P. 09

02

Structures
et territoires
P. 23

03

Vie des entreprises
P. 31

04

Affaires sociales
P. 43

05

Vie du réseau
P. 53

06

Communication
P. 65

Glossaire
P. 71

Au regard des événements de l'année 2020 et de leurs conséquences, je crois pouvoir dire que l'agriculture n'a jamais été aussi attendue qu'aujourd'hui.

Désormais unanimement reconnue comme une activité essentielle à la Nation, le secteur agricole est le garant de la production d'une alimentation sûre, saine et durable pour tous et le moteur de la reconquête de la souveraineté alimentaire française. Elle est intégrée dans les plans de relance français et européen, ce qui donne une dimension nouvelle à sa nécessaire performance économique.

L'agriculture française a également un rôle majeur à jouer pour répondre aux attentes environnementales de la société, notamment par les solutions qu'elle peut apporter dans la lutte contre le changement climatique. Pour faire face à ces défis, l'agriculture française a entamé sa transformation et cela engendre des attentes nouvelles chez nous, agriculteurs et agricultrices français.

Le rôle de la FNSEA est d'être à l'écoute de son réseau et de ses problématiques. Il est de notre devoir d'insuffler les transformations nécessaires pour répondre au mieux aux nouveaux besoins exprimés, dans un esprit de co-construction, en se nourrissant des bonnes pratiques et des initiatives du terrain. C'est tout l'objet du travail engagé sur le projet stratégique @ReseauFNSEA2025 depuis le congrès de Nancy en 2019.

Le Congrès 2020 a permis d'affirmer notre raison d'être : « **S'engager avec les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques** ».

Le Congrès 2021 de Niort nous permettra d'entrer dans une phase cruciale : celle de l'appropriation et de la mise en œuvre opérationnelle. Cela passe par l'activation de leviers, existants, nouveaux, sous-exploités ou voire encore inexplorés jusqu'ici.



Christiane Lambert
Présidente de la FNSEA

Priorité est donnée à la relance de la politique d'adhésion : la pluralité des entreprises agricoles et la diversité des profils d'agriculteurs doivent trouver leur place dans notre réseau, à tout niveau, y compris dans notre gouvernance et dans les instances de réflexion de la FNSEA.

Notre offre syndicale doit être plus lisible et attractive, au plus près des préoccupations des territoires. Cela passera par un accompagnement rénové de la FNSEA vis-à-vis de son réseau, avec des outils dédiés, des formations d'ambassadeurs, élus ou administratifs, qui seront les piliers du déploiement de la stratégie et de la culture de réseau auprès des adhérents.

Les axes de transformation proposés convergent tous vers un seul objectif : un réseau ouvert, dynamique dans son engagement syndical, doté de moyens humains et financiers adaptés, pour représenter tous les agriculteurs et toutes les agricultures dans les enjeux d'avenir.

Le réseau est au cœur de la dynamique FNSEA que notre équipe élue l'an dernier souhaite développer : il en est tout à la fois sa condition sine qua non, son centre névralgique et son carburant ! L'attention n'est plus de mise face aux mutations fondamentales et irréversibles que nous vivons actuellement.

Tous les territoires, toutes les filières doivent s'emparer des perspectives et outils stratégiques mis à disposition et les porter, car @ReseauFNSEA2025 n'existera que par ce que chacun en fera, individuellement, mais surtout collectivement !

Se mobiliser, faire face et replacer la souveraineté alimentaire au cœur des enjeux»



L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique inédite et inattendue. Face au confinement annoncé le 17 mars, puis à toutes les décisions prises tout au long de l'année, la FNSEA et son réseau se sont mobilisés pour apporter des solutions adaptées et soutenir les agriculteurs à tous les niveaux.

La FNSEA a mis tout en œuvre afin que l'activité agricole et les déplacements inhérents à cette activité puissent continuer le plus normalement possible.

CONTINUER LES DÉPLACEMENTS ET L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La FNSEA a mis tout en œuvre afin que l'activité agricole et les déplacements inhérents à cette activité puissent continuer le plus normalement possible. Les échanges réguliers avec la Gendarmerie nationale ont permis la mise en place d'une grande tolérance sur le terrain concernant les déplacements des agriculteurs ainsi que la possibilité pour les Préfets départementaux d'édicter des attestations spécifiques aux exploitants et salariés agricoles.

Les liens de la FNSEA avec les différents Ministères ont en outre permis de défendre certains secteurs mis à mal par les restrictions sanitaires et de maintenir au maximum la poursuite de l'ensemble de l'activité agricole (tenue des marchés, vente des sapins de Noël ou encore production d'huile d'olive et de châtaignes).

Des notices explicatives ont permis à l'ensemble des adhérents de comprendre quelles mesures dérogatoires leur étaient applicables pendant cette période (organisation à distance des conseils d'administration, report des charges et loyers, délais de paiement et de livraison, etc.)

RECRECITER FACE AU DÉFICIT DE MAIN D'ŒUVRE

Pour faire face au déficit de main d'œuvre accentué de façon inquiétante par la crise sanitaire, la FNSEA a organisé une campagne de recrutement à l'attention du grand public sous la bannière « Des bras pour ton assiette ». Ce dispositif s'est appuyé sur une application digitale simple et intuitive de mise en relation entre candidats et employeurs proposée par Wizi Farm Mission. En trois mois, cette application a recueilli 350 000 inscriptions, dont 14 000 employeurs, et 10 000 offres d'emploi déposées. Cette campagne de recrutement s'est inscrite en toute complémentarité avec les autres initiatives développées depuis plusieurs années dans les territoires,

que la FNSEA soutient également, que ce soit les ANEFA avec « L'agriculture recrute », des partenariats avec Pôle emploi ou d'autres prestataires tels que les groupements d'employeurs ou les services de remplacement. Toutefois, parce que ces solutions ne permettaient pas de répondre à tous les besoins des entreprises agricoles, il a fallu également rendre possible le recours aux salariés étrangers. A force de persuasion, la FNSEA a également obtenu du Gouvernement la réouverture des frontières pour les travailleurs saisonniers étrangers munis d'un contrat de travail et d'une attestation.

La FNSEA tient à poursuivre la réflexion engagée sur les différents canaux

possibles pour favoriser le recrutement dans les entreprises agricoles tout en travaillant sur la communication autour des métiers agricoles.

MAINTENIR LA PRODUCTION TOUT EN ASSURANT LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire, les agriculteurs sont restés pleinement mobilisés pour assurer la continuité de leur production afin de nourrir la population, en dépit des multiples obstacles rencontrés, notamment la fermeture de nombreux débouchés. En ce sens, la résilience et une certaine solidarité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ont été exemplaires.

MAINTENIR LA VIE SYNDICALE

La crise engendrée par le Covid a non seulement eu un impact sur les exploitations agricoles mais aussi sur la vie syndicale et le fonctionnement du réseau FNSEA à tous les échelons. Sa capacité à s'adapter rapidement face à l'impossibilité de se déplacer et de se réunir a été démontrée.

Afin de conserver le lien, de partager les besoins, les réalités et les mesures obtenues, ont été mis en place dans l'urgence une tournée régionale en distanciel, une réunion hebdomadaire avec les présidents de FRSEA, et des informations récapitulatives quotidiennes.

De nouvelles méthodes de travail ont également été instaurées, avec l'organisation de réunions à distance, la tenue d'assemblées générales en visioconférence ou bien encore la multiplication de webinaires.



Si la plupart des commerces alimentaires sont restés ouverts pendant la crise, cela n'a pas toujours été le cas des marchés de plein vent. En réponse à leur fermeture, et dans l'objectif de permettre leur réouverture rapide tout en assurant la sécurité des consommateurs, la FNSEA et les organisations professionnelles (CGAD et Marchés de France en particulier) ont élaboré un protocole sanitaire en lien avec les Ministères concernés (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ministère des Solidarités et de la Santé, ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance), tout en favorisant les prises de contacts avec les Préfets à l'échelle locale. Grâce à ce protocole, il a été possible de concilier sécurité sanitaire de la population, y compris les professionnels et leurs salariés, et une source d'approvisionnement complémentaire pour les citoyens en produits frais et de qualité. Pour autant, plus de 2/3 des achats alimentaires ont été réalisés dans la grande distribution. Alors même que les producteurs voyaient des stocks importants se constituer dans les fermes, la FNSEA a porté au plus haut niveau politique et auprès des dirigeants des enseignes la nécessité de faire une place pour les produits agricoles français dans les rayons. Lors de chaque confinement et à chaque période cruciale

de consommation (Pâques et fêtes de fin d'année notamment), les produits français ont été plébiscités par les consommateurs.

OBTENIR DES MESURES DE GESTION DES MARCHÉS FACE À LA FERMETURE DES DÉBOUCHÉS

Face aux stocks de produits agricoles parfois importants dans les exploitations, la FNSEA a sollicité très rapidement l'échelon européen pour l'ouverture de dispositifs de stockage privé. Si la Commission européenne a ouvert des dispositifs de stockage privé pendant le confinement, le stockage privé s'est parfois révélé insuffisant ou inadapté.

Au-delà des problématiques de stockage, la FNSEA s'est mobilisée pour permettre l'écoulement des productions en restauration collective dès sa réouverture, et a obtenu en juillet la publication d'un décret permettant de faciliter temporairement la conclusion de marchés publics, en doublant le seuil permettant de déroger aux règles habituelles des appels d'offre.

Pour la FNSEA, la commande publique constitue un levier essentiel, pour assurer le rebond de l'économie. Elle travaille donc en lien avec les filières sur les possibilités

de privilégier les denrées alimentaires d'origine française dans le cadre des appels d'offre.

Pour accompagner les producteurs en difficulté, la FNSEA s'est battue aux côtés des Associations Spécialisées pour obtenir des aides venant compenser les destructions ou pertes de chiffre d'affaires. Des aides ont ainsi été obtenues pour les producteurs d'horticulture, de pommes de terre, volailles, caprins, cidre.

Concernant la viticulture, la Commission viticole de la FNSEA a su proposer et convaincre pour mettre en place une aide à la distillation de crise dans le but d'éliminer les surstocks et ne pas déstabiliser les marchés à la veille des vendanges. Devant la persistante des conséquences de la crise sanitaire sur les entreprises vitivinicoles, un dispositif de stockage privé a été activé en fin d'année.

Enfin, pour écouler les productions, la FNSEA a dès le début du premier confinement recensé et mis à disposition du réseau les initiatives permettant, grâce aux collectivités, aux Chambres d'agriculture, à des opérateurs privés, de vendre leurs productions directement aux consommateurs.

RECRUTER FACE AU DÉFICIT DE MAIN D'ŒUVRE

Pour faire face au déficit de main d'œuvre accentué de façon inquiétante par la crise sanitaire, la FNSEA a organisé une campagne de recrutement à l'attention du grand public sous la bannière « Des bras pour ton assiette ». Ce dispositif s'est appuyé sur une application digitale simple et intuitive de mise en relation entre candidats et employeurs proposée par Wizi Farm Mission. En trois mois, cette application a recueilli 350 000 inscriptions, dont 14 000 employeurs, et 10 000 offres d'emploi déposées.

Cette campagne de recrutement s'est inscrite en toute complémentarité avec les autres initiatives développées depuis plusieurs années dans les territoires, que la FNSEA soutient également, que ce soit les ANEFA avec « L'agriculture recrute », des partenariats avec Pôle emploi ou d'autres prestataires tels que les groupements d'employeurs ou les services de remplacement.

Toutefois, parce que ces solutions ne permettaient pas de répondre à tous les besoins des entreprises agricoles, il a fallu également rendre possible le recours aux salariés étrangers. A force de persuasion, la FNSEA a également obtenu du Gouvernement la réouverture des frontières pour les travailleurs saisonniers étrangers munis d'un contrat de travail et d'une attestation.

La FNSEA tient à poursuivre la réflexion engagée sur les différents canaux possibles pour favoriser le recrutement dans les entreprises agricoles tout en travaillant sur la communication autour des métiers agricoles.

MAINTENIR LA PRODUCTION TOUT EN ASSURANT LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire, les agriculteurs sont restés pleinement mobilisés pour assurer la continuité de leur production afin de nourrir la population, en

dépit des multiples obstacles rencontrés, notamment la fermeture de nombreux débouchés. En ce sens, la résilience et une certaine solidarité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ont été exemplaires.

Si la plupart des commerces alimentaires sont restés ouverts pendant la crise, cela n'a pas toujours été le cas des marchés de plein vent. En réponse à leur fermeture, et dans l'objectif de permettre leur réouverture rapide tout en assurant la sécurité des consommateurs, la FNSEA et les organisations professionnelles (CGAD et Marchés de France en particulier) ont élaboré un protocole sanitaire en lien avec les Ministères concernés (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ministère des Solidarités et de la Santé, ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance), tout en favorisant les prises de contacts avec les Préfets à l'échelle locale. Grâce à ce protocole, il a été possible de concilier sécurité sanitaire de la population, y compris les professionnels et leurs

Perspectives

Pour la FNSEA, la crise du Covid-19 a été une opportunité de mettre en avant la notion de souveraineté alimentaire. Proposant un Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire aux parties prenantes, le document a permis de convaincre l'Etat quant à la place que devait avoir l'agriculture dans le Plan de relance du Gouvernement. Ainsi, 1,2 milliard € ont été obtenus, s'inscrivant pleinement dans les objectifs fixés par l'Etat : « relancer l'activité à court terme, et préparer la France à l'horizon 2030 ». Place maintenant à la mise en œuvre de ce plan pour les années 2021 et 2022 pour redonner un véritable élan de compétitivité à l'agriculture française.



**1,2 milliard €
ont été obtenus
dans le cadre du
plan de relance**



01

Économie & développement

Elaboration et déploiement
du Rapport d'orientation 2020
« Faire du défi climatique une
opportunité pour l'agriculture »
P. 10

Des avancées sur la
réforme de la PAC
post-2020 aux niveaux
européen et national
P. 12

Pour une ambition
agroécologique
pragmatique au
bénéfice des agriculteurs
P. 13

Organisation du syndicalisme
économique pour une meilleure
valorisation des produits agricoles
P. 15

Le numérique, un outil
pour répondre aux nombreux
challenges de l'agriculture,
mais aussi un enjeu de défense
syndicale
P. 17

Une action renforcée aux niveaux
européen et international
P. 18

En bref
P. 20

Elaboration et déploiement du Rapport d'orientation 2020 « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture »



L'élaboration et le déploiement du Rapport d'orientation 2020 se sont déroulés en parallèle des avancées réglementaires et partenariales qui impliquent des agriculteurs comme « Climacteurs ». En 2020, la FNSEA a adopté et publié son Rapport d'orientation « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture ». La FNSEA y démontre que l'agriculture, victime, cause et solution du défi climatique, est un secteur stratégique pour atteindre la neutralité carbone. Ce rapport, adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2020, fait désormais l'objet d'une phase de déploiement dans les territoires.

Un comité politique a défini trois objectifs de mise en œuvre :

- L'appropriation du rapport par le réseau qui se matérialise par une tournée régionale des rapporteurs, la création d'outils de communication et la distribution du livre édité ;
- Le recensement des initiatives et des objectifs climatiques des FDESA, FRSEA et Associations spécialisées ;
- L'accompagnement du réseau FNSEA en se positionnant comme facteur d'accélération de la transition au sein des territoires.



“ L'élaboration et le déploiement du Rapport d'orientation 2020 se sont déroulés en parallèle des avancées réglementaires et partenariales qui impliquent des agriculteurs comme « Climacteurs ». ”

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Suite à la publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en janvier 2020, la FNSEA a suivi de près sa mise en œuvre. En février 2020, elle a obtenu une hausse des seuils d'appels d'offre pour les projets photovoltaïques sur bâtiments de 100 à 500 kWc. Afin d'anticiper les objectifs importants de déploiement du photovoltaïque au sol de la PPE, la FNSEA a également élaboré une charte de bonnes pratiques de développement de l'agrivoltaïsme avec EDF et l'APCA. Enfin, un tarif transitoire pour le biométhane a été négocié en septembre 2020. Elle a œuvré pour permettre au maximum d'agriculteurs ayant contractualisé en 2019 et 2020 de bénéficier du tarif de 2013. Le tarif transitoire restant faible, la FNSEA aux côtés de l'association France Gaz Renouvelables développe des mécanismes extrabudgétaires en vue des futures négociations tarifaires.

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ACCROISSEMENT DU PUIT DE CARBONE

La FNSEA a rejoint officiellement l'initiative internationale « 4 pour 1000 ». Elle vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique. Dans le cadre d'Épiterre, la FNSEA a également signé une convention de partenariat avec France Carbon Agri Association, afin de mettre en place des contrats de crédits carbone, en tant que partenaire, mais aussi prestataire. Afin de limiter les risques liés à l'épandage des déchets organiques issus des collectivités, leviers de diminution d'émission de gaz à effet de serre et de hausse de stockage de carbone dans les sols, la FNSEA a milité aux côtés des autres organismes agricoles pour que les critères d'innocuité relatifs aux boues et produits dérivés soient revus. La révision de ces seuils a ainsi été inscrite dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS COMME ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Afin de valoriser la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité, la FNSEA vise à :

- Accélérer le déploiement des contrats de prestation de services environnementaux (via la marque Epiterre) dans les territoires par le biais de partenariats nationaux et locaux ;
- Développer le programme Agrifaune, afin de mieux faire connaître ses actions et de trouver des solutions écologiques, agronomiques et économiquement rentables ;
- Améliorer la communication et la coordination des initiatives environnementales du réseau et en inter-OPA ;
- Faire bénéficier les agriculteurs d'une partie du plan de relance pour la plantation de haies et d'arbres intra-parcellaires, à travers la mesure « Plantons des haies ».

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR S'ADAPTER GRÂCE À L'INNOVATION

L'innovation faisant nécessairement partie des leviers à mobiliser pour trouver des solutions pour adapter l'agriculture, la

CHIFFRES CLÉS

- 10** auditions d'experts
(GIEC, Instituts Techniques, INRAE ...)
- 4** rapporteurs
- 300** amendements proposés
par les FDSEA, FRSEA et AS
- 14** amendements débattus en AG
- 150** pages de Rapport
- 5 000** exemplaires
- 12** déplacements des rapporteurs
en tournée régionale

FNSEA a agi pour maintenir et préserver les outils fonctionnels, et créer un contexte favorable à l'émergence de nouvelles solutions. Elle s'est mobilisée sur la refonte du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). La FNSEA a également tenté de maintenir le budget du CASDAR, que le Gouvernement a réduit de

10 millions €. Enfin, la FNSEA s'est associée à l'ensemble des OPA pour défendre l'innovation variétale suite à la décision du Conseil d'État de classer comme OGM les plantes obtenues via mutagenèse in vitro.



Perspectives

Grâce à l'implication et aux travaux des FDSEA, FRSEA et AS, la FNSEA souhaite démontrer factuellement la valeur ajoutée de l'agriculture par l'identification et la valorisation des projets concrets mis en place.

Enfin, le projet de loi issu de la Convention Citoyenne pour le Climat sera l'occasion de profiter du cadre défini par le Rapport d'orientation pour appuyer une stratégie de positionnement lors du débat législatif. Il s'agira de mettre en avant le rôle positif que peuvent jouer les agriculteurs dans les objectifs de la Convention Citoyenne pour le Climat, mais également de s'appuyer sur les propositions de la FNSEA et conditions de réussites de la transition.

Des avancées sur la réforme de la PAC post-2020 aux niveaux européen et national



Dans les conditions complexes des confinements français et belge, la FNSEA a maintenu les échanges avec le COPA, la Commission européenne, les députés européens et les membres du Conseil pour peser sur les décisions et défendre l'intérêt des agriculteurs français au niveau européen et dans la préfiguration du Plan Stratégique National.

SÉCURISATION DU BUDGET

Alors que début 2020, les négociations s'orientaient vers des dispositions peu favorables, la pression sur les Ministres et le Président de la République, ainsi que l'implication dans la crise du Covid, a permis de replacer l'agriculture au cœur des préoccupations et obtenir un budget réévalué pour la PAC, avec une priorité pour le 1^{er} pilier, mais aussi une augmentation du 2nd, notamment grâce au FEADER relance.

RÈGLEMENT DE TRANSITION

Avec le retard sur la réforme, la FNSEA a défendu une prolongation des règlements actuels, avec un minimum de modification et une continuité des paiements aux agriculteurs. La FNSEA a obtenu la régularisation de l'épargne de précaution, qui est ainsi sortie du régime des aides d'Etat. Il s'agit d'une amélioration notable.

LA STRATÉGIE D'INFLUENCE JUSQU'À L'ADOPTION DES MANDATS DU CONSEIL ET DU PARLEMENT EUROPÉEN ET LE DÉMARRAGE DES TRILOGUES

Alors que l'élaboration des mandats de négociation était complexe, la FNSEA a pesé sur les relais d'opinion au Parlement dans le cadre du COPA, et en coordination bilatérale avec certains de ses collègues des autres Etats membres, et singulièrement du DBV, pour porter ses positions pour une harmonisation européenne et éviter les distorsions de concurrence, limiter les contraintes pour les agriculteurs français, et appuyer sur le volet économique de la PAC. Les échanges réguliers avec la DGPE et le ministre de l'Agriculture ont permis de suivre l'évolution des discussions et agir en temps utile avec de nombreuses visioconférences techniques avec les rédacteurs des textes de la Commission européenne, ou visioconférences politiques avec les députés ou les Ministres.

De nombreux points portés par la FNSEA ont ainsi été repris dans les mandats de négociation, comme le droit à l'erreur, une limitation de la conditionnalité à l'existant plus le verdissement, une certaine harmonisation ou la reprise des acquis d'Omnibus. Toutefois, la négociation reste complexe et technique, alors que l'ambition environnementale est renforcée par la Commission européenne.

TRAVAIL AVEC LE RÉSEAU SUR LES PRIORITÉS DU PSN ET LES OUTILS À METTRE EN ŒUVRE

Afin de partager et d'affiner les orientations, la PAC et la préfiguration du PSN ont été à l'ordre du jour de nombreuses commissions de la FNSEA (économie, environnement, montagne, zones défavorisées, zones intermédiaires, gestion des risques), du Conseil d'administration en point d'information ou groupe de travail en visio, et du réseau dans son ensemble avec une journée nationale le 15 janvier et deux tournées régionales (septembre et décembre). Ces orientations ont permis des actions d'influence techniques ou politiques sur la Commission, le Parlement ou au niveau du Ministre. Un travail important d'analyses et de simulations, avec tout le réseau de la FNSEA, a permis d'aboutir à une position sur les outils d'intervention à mobiliser dans la recherche d'un équilibre global, afin d'orienter les choix du Ministre, sans prendre position sur les curseurs de ces différents outils.

“

La pression a permis de replacer l'agriculture au cœur des préoccupations et obtenir un budget réévalué pour la PAC.

”

Perspectives

Un programme de travail en faveur de l'environnement et du climat a été adopté par la Commission européenne sous la forme du Pacte vert, avec deux stratégies, la première sur la biodiversité et la seconde intitulée « De la Ferme à la Fourchette ». La PAC est citée comme le principal outil de mise en œuvre de ce Pacte Vert. Sans s'opposer aux principes du Pacte vert et sous condition d'une transition pour accompagner les agriculteurs, la FNSEA a critiqué ces objectifs irréalistes et exigé des études d'impact globales. Un travail commun avec les AS et l'APCA a développé les arguments nécessaires pour infléchir ces stratégies. De plus, au sein des négociations sur les 3 règlements PAC, la FNSEA demande une approche globale qui assure compétitivité, résilience des exploitations et protection de l'environnement sous la forme de la double performance.

L'objectif de la FNSEA est de trouver à la fois les marges de manœuvre pour une application efficace de la PAC en France, mais dans un cadre commun au niveau européen le plus harmonisé possible.

Pour une ambition agroécologique pragmatique au bénéfice des agriculteurs



Dans le cadre de son "Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire", la FNSEA a rappelé l'importance d'un pacte entre citoyens et agriculteurs pour assurer une croissance durable de l'agriculture française. Tout au long de l'année 2020, elle a œuvré à concilier protection de l'environnement, bien-être animal, compétitivité des exploitations et enjeux sociaux, au nom d'une ambition agroécologique pragmatique.

UNE POURSUITE DES TRAVAUX DU CORENA

Le Comité de Renovation des Normes en Agriculture, instance bipartite entre la profession agricole et les différents ministères prescripteurs de règles en agriculture, a poursuivi ses travaux en 2020. La participation active dans les différents groupes de travail thématiques, dont 7 sont copilotés par la FNSEA, a favorisé le partage d'informations par les ministères sur les travaux en cours au niveau européen, les réflexions stratégiques, leurs projets de réglementation et les outils à notre disposition (Geoportail). Elle a aussi permis d'objectiver certains sujets (volumes prélevables ou liste des zonages existants). Nous avons ainsi pu éclairer

les pouvoirs publics sur les limites de leurs projets de textes sur la gestion quantitative de l'eau et les épandages et obtenir des évolutions sensibles. Enfin, la FNSEA a porté au niveau européen une position commune entre OPA et administrations sur le projet de règlement sur la réutilisation des eaux usées traitées.

GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU : RÉPONDRE AUX BESOINS DES IRRIGANTS

La FNSEA s'est mobilisée pour trouver des solutions pour conforter l'accès à l'eau pour l'irrigation. En effet, les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) sont

de plus en plus confrontés à des recours juridiques contre les autorisations pluriannuelles de prélèvement (AUP) et à des difficultés pour leur renouvellement. Les autorisations des réserves d'eau sont également attaquées. Dans le cadre du groupe de travail « Eau » du CORENA, la FNSEA, avec les autres OPA, a analysé et expliqué les blocages juridiques actuels. Elle a obtenu la rédaction d'un projet de décret sur la gestion quantitative de l'eau, avec des réponses aux principales revendications en matière de volumes prélevables : prise en compte des besoins des irrigants, intégration des volumes stockés ou transférés, et acceptation d'une période transitoire avant mise en eau des stockages et transferts. En 2021, la FNSEA poursuivra ses actions pour contribuer à la souveraineté alimentaire de la France.

PROTECTION DES CULTURES : POUR PLUS DE PRAGMATISME

Dans un contexte tendu sur la santé des végétaux entre des agriculteurs qui ont besoin de solutions pour protéger leurs cultures, une société aujourd'hui inquiète et des volontés de réglementations toujours plus strictes, la FNSEA a défendu des approches pragmatiques. Pour l'identification de solutions durables de protection des cultures, elle a poursuivi la structuration du Contrat de solutions, désormais constitué de 86 "fiches solutions" et obtenu un rapprochement entre la Commission des Usages orphelins et la Commission R&I d'Ecophyto, pour approfondir et anticiper les travaux sur les impasses techniques et les besoins en R&D.

Les principaux usages du glyphosate ont été maintenus (mais avec des doses réduites) et les discussions sur les impasses liées aux interdictions de substances et produits relancées, avec le débat autour de la jaunisse de la betterave. La FNSEA a accompagné les FDSEA dans l'élaboration des chartes d'engagements, permis des limitations des ZNT habitations et obtenu une enveloppe financière pour aider aux investissements. Elle a aussi fait évoluer les textes relatifs à la séparation vente conseil, avec un meilleur cadrage des attendus en matière de conseils spécifiques et stratégiques. Enfin, avec les AS, elle a proposé un plan pollinisateurs global, selon 4 axes et refusé de nouvelles interdictions franco-françaises. En 2021, la FNSEA continuera à prôner une approche européenne pour la santé des végétaux et défendra les propositions de sa stratégie définie en décembre 2020.

ECONOMIE CIRCULAIRE : LA RECONNAISSANCE DES PRATIQUES VERTUEUSES DES AGRICULTEURS

Dans le cadre de la loi Anti gaspillage pour une économie circulaire publiée en février 2020, l'intense travail de lobbying mené conjointement avec la FNSEA a permis de faire reconnaître l'efficacité d'A.D.I.VALOR par les pouvoirs publics

et le Parlement, exemptant la filière de nouvelles obligations et lui permettant de conserver son mode de fonctionnement actuel. En effet, la profession agricole française est la seule au monde à avoir conçu et développé une organisation ayant atteint une performance aussi élevée de collecte et de recyclage pour les principaux déchets de l'agrofourmure. Toujours en lien avec la problématique de gestion des déchets, la FNSEA travaille aux côtés de l'association ENSIVALOR afin d'accompagner financièrement les projets de collecte de pneumatiques d'ensilage : 4 800 tonnes ont ainsi pu être évacuées en 2020 malgré le contexte sanitaire qui a ralenti les opérations, avec des coûts d'enlèvement subventionnés à hauteur de 60 %. Déjà plus de 30 000 tonnes doivent également bénéficier de ce dispositif au cours des années 2021 et 2022.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES : POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques), l'un des enjeux est de réduire significativement la volatilisation de l'ammoniac provenant des effluents d'élevage et autres effluents organiques (-4 % d'ici fin 2020 et -13 % d'ici 2030). Pour répondre à cet enjeu, diverses mesures ont été prises dont l'élaboration d'un Plan matériels d'épandage moins émissifs. Fruit d'un travail de coordination de la FNSEA, entre les AS, les ITA, la FNCUMA, AXEMA, La Coopération agricole ainsi que le réseau des FRSEA et Chambres d'agriculture, les incohérences, les impasses techniques, agronomiques et les conséquences économiques pour les exploitations en cas d'aménagements réglementaires, ont pu être mises en avant et complètement intégrées dans le diagnostic final et les fiches actions qui seront déployées courant 2021. Ce travail a aussi permis d'identifier des outils financiers qui accompagneraient les agriculteurs dans le développement des bonnes pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'air et a valu l'obtention d'une enveloppe de 215 millions € dans le cadre du Plan de relance pour le volet Agroéquipements.

BIEN-ÊTRE ANIMAL : LA FNSEA ENGAGÉE POUR UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, SANS INTERDIRE CERTAINS SYSTÈMES

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses initiatives parlementaires autour des animaux, et notamment de l'élevage. Le 2 juillet, des chefs d'entreprises, personnalités et ONG de bien-être animal ont lancé un Référendum d'Initiative Partagée pour les animaux, visant à interdire certaines pratiques de secteurs liés aux animaux (expérimentation animale, chasse, cirques élevage à fourrure), dont l'élevage



des animaux de rente en cage, case, stalle ou box et à terme, les élevages ne présentant pas d'accès au plein air. Parallèlement, les mesures ont été reprises dans une proposition de loi du groupe parlementaire EDS. L'action de la FNSEA auprès des parlementaires a permis de freiner les signatures du RIP et a abouti à la suppression des mesures concernant l'élevage dans la proposition de loi. La FNSEA restera vigilante et continuera de soutenir une évolution des pratiques d'élevage dans une logique de démarche de progrès, cohérente avec les plans de filière et les réalités techniques des agriculteurs et accompagnée financièrement, avec une garantie durable de juste rémunération. Ces messages seront d'autant plus importants à l'approche des élections présidentielles de 2022, durant lesquelles le bien-être animal est pressenti comme un sujet majeur de campagne.

Organisation du syndicalisme économique pour une meilleure valorisation des produits agricoles



2020 aurait dû être une année pleinement opérationnelle des outils de la loi EGAlim ; la crise sanitaire en aura, cependant, modifié la configuration. La FNSEA a néanmoins poursuivi son action sur le syndicalisme économique. La valorisation économique des produits agricoles dans les différents circuits de distribution demeure une priorité, avec à la clé l'amélioration du revenu des agriculteurs.

Pleinement engagée dans un syndicalisme à vocation économique, la FNSEA a abordé l'année 2020 avec de véritables ambitions pour que les premières avancées constatées dans le secteur laitier puissent se concrétiser et se généraliser à l'ensemble des secteurs. Si de nouveaux efforts ont pu être constatés, notamment sur le steak haché ou encore sur la viande ovine, de même que des renégociations avaient bien fonctionné en filière porcine, la crise sanitaire a parfois mis entre parenthèses la bonne application des tarifs négociés.

Sur le terrain, le syndicalisme économique rime aussi avec une organisation renouvelée : l'articulation entre les filières et les territoires sur les stratégies économiques a vocation à être encore mieux partagée avec un rôle central à jouer pour les Associations Spécialisées qui, par ailleurs, sont à la manœuvre dans leurs interprofessions pour décliner les plans de filière. De même, des référents régionaux

porteurs du dossier « syndicalisme économique » sont les coordinateurs des stratégies régionales, en lien avec l'action nationale.

Cette organisation est mise en application via des discussions partenariales avec des acteurs économiques : Metro, les PME industrielles de la Feef ou encore Intermarché. L'enjeu est de multiplier les contrats valorisant les produits français avec des prix prenant en compte les indicateurs EGAlim.

L'action de la FNSEA se situe aussi au niveau national et politique pour mettre fin à un déséquilibre dans l'analyse des concentrations par l'Autorité de la concurrence : en 2020, à deux reprises, l'Autorité a obligé des enseignes (Carrefour avec le britannique Tesco puis Auchan avec Casino) à réduire le périmètre de leurs alliances à l'achat. Il s'agissait bien d'appliquer les lois qui ont évolué dans le but de protéger fournisseurs et agriculteurs. Cette action va de pair avec le

renforcement, année après année, des contrôles et sanctions à l'encontre des enseignes de la grande distribution qui ne respectent pas le cadre des relations commerciales. Il s'agit bien là de l'action de la DGCCRF, qui sera également compétente pour faire appliquer plusieurs nouvelles dispositions en matière d'étiquetage. En effet, l'implication de la FNSEA sur l'étiquetage de l'origine a porté ses fruits courant 2020, avec la prolongation de l'expérimentation française de l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait / produits laitiers utilisés dans les produits transformés jusqu'à fin 2021, qui est cependant en danger en raison du recours de Lactalis auprès du Conseil d'Etat. La loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires prévoit également la publication d'un décret rendant obligatoire l'origine des viandes en Restauration hors foyer (RHF). Ce dernier a pour objet l'obligation d'indiquer la mention de l'origine de certaines

catégories de viandes de porc, d'ovin et de volaille dans les établissements de restauration commerciale et collective. Dans le même registre, la publication d'un second décret est prévue pour 2021, et prévoit l'obligation d'indiquer l'origine des miels par ordre pondéral décroissant, principe porté par la FNSEA depuis plusieurs années. Une dernière mesure concerne la dénomination des produits à base de protéines végétales, qui est dorénavant plus encadrée, puisque la loi interdit l'utilisation de dénominations traditionnellement utilisées pour décrire des produits d'origine animale pour commercialiser des produits à base de protéines végétales. Enfin, dans le cadre des travaux du Conseil national de la consommation sur l'étiquetage de l'origine des ingrédients dans les produits transformés, la FNSEA reste mobilisée pour que les allégations « transformé/fabriqué en France » soient conformes à l'utilisation d'ingrédients français dans la composition du produit.



Perspectives

Après la prolongation de l'expérimentation sur le relèvement du Seuil de Revente à Perte et l'encadrement des promotions (Loi ASAP), 2021 doit être l'année de la revalorisation de l'ensemble des prix agricoles afin de poursuivre la trajectoire engagée depuis les EGA. Une prise en compte des coûts de production à l'amont et répercutés jusqu'au consommateur est indispensable et doit être la concrétisation de la construction du prix en marche avant, voulue par la loi EGAlim.

Le numérique, un outil pour répondre aux nombreux challenges de l'agriculture, mais aussi un enjeu de défense syndicale



Les outils numériques participent au quotidien des agriculteurs et interviennent à différents niveaux dans les exploitations : agriculture de précision et guidage, surveillance des chaleurs, OAD, robots de traite, d'alimentation ou de désherbage, objets connectés, etc. Leur développement interroge sur les nouveaux risques et opportunités qu'ils engendrent pour les agriculteurs, et les actions que la FNSEA peut mener en anticipation.

L'ANALYSE DES DONNÉES ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DES OUTILS POUR RÉPONDRE AUX NOMBREUX DÉFIS DE L'AGRICULTURE

La production de « datas » est désormais liée à l'acte même de production. Le nombre d'outils générant et collectant des données dans les exploitations agricoles explose. Agroéquipement, bâtiments, robots, etc. se développent et l'offre d'objets connectés qui appuient l'agriculteur dans son travail quotidien se multiplie.

Du côté des agriculteurs, les attentes vis-à-vis de ces nouvelles technologies sont fortes, notamment sur les points suivants :

- Améliorer la performance économique, environnementale et sociale (confort de travail, réduction des astreintes, bien-être des animaux, santé des travailleurs, etc.) ;
- Mieux répondre aux attentes des marchés intérieurs et internationaux ;
- Trouver de nouvelles valorisations à moindre coût (ex : accès au marché carbone, biodiversité).

LES ENJEUX ET RISQUES POUR L'AGRICULTURE

L'arrivée des technologies digitales dans les exploitations génère également de nouveaux risques pour les exploitants agricoles qu'il est nécessaire de prévenir, anticiper et accompagner. En effet, la structuration du secteur agricole et agroalimentaire, constitué d'une multitude de petites entreprises, implique nécessairement une circulation importante des données entre les acteurs sans pour autant que le cadre juridique soit encore très bien établi. La construction d'un écosystème de confiance est pourtant indispensable pour envisager une diffusion large de ces technologies au bénéfice des agriculteurs.

Les inquiétudes des agriculteurs sont légitimes. La complexité du sujet associée au manque de transparence des pratiques des acteurs qui collectent des informations sur leurs exploitations ainsi que les traitements et utilisations qui

en sont faites, sont de nouvelles sources de risques que la FNSEA doit pouvoir accompagner.

Les premières réponses opérationnelles qu'ont apporté la FNSEA sur ce sujet sont la charte et le Label Data-Agri qui permettent de certifier les entreprises qui ont une pratique éthique des données. Ce label doit aider les agriculteurs à choisir leurs prestataires et partenaires.

Le projet Agdatahub, rassemblant les outils essentiels pour assurer l'indépendance numérique des exploitations (consentement, échange, stockage et standardisation), a été présenté lors du SIA 2020 sur le stand de la FNSEA. En complément, assurer l'interopérabilité des données permettra d'améliorer leur réutilisation, d'éviter les ressaisies, de sécuriser les historiques de collecte, et de mieux valoriser les jeux de données déjà présents. Aussi, la FNSEA s'est fortement mobilisée sur ce sujet en 2020, avec la constitution de l'association Numagri, qui vise à créer les conditions propices à la standardisation des données.



Par ailleurs, pour assurer le suivi des intérêts agricoles et la continuité vers l'aval de la filière, la FNSEA s'est mobilisée aussi sur CodeOnlineFood et la plateforme Num-Alim. En lien avec la communication publiée par la Commission européenne sur le numérique et intégrant les filières agricoles, la FNSEA s'est mobilisée à l'échelon européen pour faire valoir ses attentes, et a rencontré le Commissaire européen au Marché intérieur Thierry Breton.

Enfin, La FNSEA a profité du débat public de l'automne sur le déploiement de la 5G pour rappeler la nécessité de déployer aussi les réseaux 4G jusque dans les cours de fermes et supprimer ainsi les zones blanches.

Perspectives

Le déploiement des outils numériques dans les exploitations doit s'accompagner du déploiement d'une protection juridique et d'un accompagnement des agriculteurs dans leur stratégie numérique. Le réseau FNSEA a donc un rôle structurant à jouer auprès des agriculteurs sur ce sujet à travers la sensibilisation et la formation des agriculteurs à tous ces enjeux. C'est aussi un moyen de défendre un retour de valeur dans les exploitations

et de défendre le revenu des agriculteurs. Les principes portés par la FNSEA pour la portabilité et l'interopérabilité des données doivent permettre de fluidifier la circulation des données et favoriser la création de valeur, avec un retour réel pour les agriculteurs, mais aussi de favoriser la concurrence entre les opérateurs et prestataires agricoles afin de limiter les charges pour les agriculteurs. L'annonce par le secrétaire d'Etat au Numérique, Cedric O, d'une feuille de route sur l'agriculture numérique vient conforter les choix et actions de la FNSEA.

Une action renforcée aux niveaux européen et international



La FNSEA s'investit dans les travaux du COPA, pour faire en sorte que la voix des agriculteurs français soit au mieux portée dans le « concert bruxellois ».

La FNSEA rencontre régulièrement ses collègues des autres Etats membres pour partager ses priorités sur des dossiers clefs européens, ce qui permet des expressions communes et des actions concertées sur des sujets spécifiques, directement auprès des institutions européennes (et tout particulièrement auprès des députés européens), mais aussi de contribuer activement à la construction de consensus européens, portés et défendus ensuite par le COPA.

En tant que membre fondateur du COPA, la FNSEA est un acteur influent qui, au cours des dernières années, s'est impliqué dans la vice-présidence en charge du dossier PAC. Depuis les élections de septembre 2020, la FNSEA assure la présidence du COPA. La Présidence a un rôle fondamental dans le « pilotage politique » du COPA, en coordination avec les six Vice-Présidents et le Secrétaire Général. En 2021, le COPA sera mobilisé sur la réforme de la PAC et la mise en œuvre du Pacte vert, dossiers aux enjeux forts pour les agriculteurs et en termes de communication. De plus, en portant des avis du CES européen, la FNSEA a défendu ses positions dans différents dossiers, comme celui de l'ouverture de l'UE aux échanges de semences avec

l'Ukraine, les mesures de sauvegarde dans les accords commerciaux ou le soutien au titre du FEADER en réaction à la pandémie de Covid-19.

Enfin, au niveau international, la FNSEA est fortement impliquée dans l'Organisation Mondiale des Agriculteurs, organisation représentative dans tous les processus internationaux : négociations sur le changement climatique (COP), la FAO, l'OMC. Depuis juin 2020, la FNSEA assure la Vice-Présidence de l'OMA, au nom de la constituante européenne. En 2021, l'OMA sera particulièrement engagée dans le Sommet sur les systèmes alimentaires, initiative des Nations Unies.



La FNSEA s'investit dans les travaux du COPA pour faire en sorte que la voix des agriculteurs français soit au mieux portée dans le « concert bruxellois ».



LE DÉFI DU BREXIT

Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'UE le 1^{er} février 2020, un accord sur le futur partenariat a dû être trouvé en moins d'un an, avant la sortie du Royaume-Uni de l'espace douanier européen et du marché unique au 1^{er} janvier 2021.

La FNSEA a demandé un maintien de l'ouverture du marché britannique, mais à des conditions d'échanges équitables pour les agriculteurs, avec le respect des normes européennes, la mise en place de clauses de sauvegarde, ou encore la mise en place de règles d'origine strictes. La FNSEA a porté ces demandes à tous les niveaux : lors des Comités de Suivi de la politique extérieure présidés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, lors des séminaires organisés par le bureau des négociations commerciales du ministère de l'Agriculture, par des courriers adressés à Michel Barnier, chargé de la négociation avec le Royaume-Uni au sein de la Commission européenne, ou encore auprès du COPA. Suivant attentivement ces négociations, à quelques jours de l'accord, la FNSEA a également écrit au Président de la République pour souligner l'importance des clauses de sauvegarde.

La FNSEA a aussi participé à une communication pour que les entreprises, notamment agroalimentaires, soient le mieux préparées possible aux nouvelles contraintes douanières. L'accord de partenariat économique finalement conclu en décembre 2020 entre le Royaume-Uni et l'Union européenne intègre une grande partie des demandes de la FNSEA. L'accord ne prévoit ni droit de douane, ni contingent pour les biens, et prévoit la possibilité d'appliquer des sanctions en cas de divergences entre les normes économiques, sociales et environnementales appliquées au sein des deux zones. Le respect des normes et les règles d'origine est également assuré par la mise en place de contrôles aux frontières. Pour 2021, un suivi attentif des évolutions des marchés devra être réalisé, afin de mettre en œuvre les clauses de sauvegarde, qui risquent d'être nécessaires sur certains secteurs.

LA STRATÉGIE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Dans la continuité des actions menées les années précédentes notamment dans le cadre de la négociation avec le Canada, la FNSEA a effectué une veille et un lobbying actif sur les accords de libre-échange en cours de négociation, tels que les accords avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et en particulier avec le Mercosur.

La FNSEA a ainsi demandé la mise en place de conditions d'échanges équitables pour les agriculteurs au sein des Comités de Suivi des relations extérieures, ou lors de rencontres avec le COPA, la Commission européenne ou les ministres français. En septembre 2020, la FNSEA, en s'appuyant sur les expertises de son réseau, a répondu à la consultation concernant la révision de sa politique commerciale de la Commission européenne. Les propositions françaises ont en très large partie repris les propositions de la FNSEA, et la production agricole y est considérée comme un secteur clef à appuyer et protéger dans le cadre de l'atteinte d'une autonomie stratégique ouverte européenne, aux côtés des secteurs de la santé, de la défense, de l'énergie, des transports, et du numérique.

La FNSEA est également toujours active pour faire valoir les intérêts des agriculteurs à l'export, notamment dans le cadre de la Commission internationale de FranceAgriMer et des groupes de travail associés, et auprès de la Team France Export. Les actions ont notamment mené à la mise en place du chèque relance export spécifique au secteur agricole dans le cadre du plan de relance.

Enfin, dans le cadre du conflit sur l'aéronautique, les Etats-Unis ont annoncé fin décembre 2020 de nouvelles sanctions à l'encontre des vins et spiritueux français, en élargissant la liste des produits soumis aux droits de douane additionnels de 25 %. La Commission viticole de la FNSEA a immédiatement appelé les autorités à engager une désescalade des tensions commerciales afin de trouver une solution rapide à ce conflit, et la nécessité d'activer des mesures de compensation pour préserver la compétitivité des vins français sur ce marché clé.



EN BREF

Zoom sur la campagne de prévention agricole sur les EPI phyto : « la nouvelle génération EPI révèle le Pro qui est en vous »

Après un travail technique, réglementaire et normatif sur de nouveaux équipements de protection individuelle (EPI) destinés à protéger du risque phytopharmaceutique, ceux-ci sont désormais disponibles et mieux adaptés au monde agricole.

Depuis plusieurs années, le constat a été fait que les équipements de protection individuelle (EPI) pour protéger du risque phytosanitaire étaient globalement peu adaptés aux tâches agricoles. L'équilibre entre confort et efficacité de protection étaient d'autant plus dur à faire coexister que l'esthétique attirait également les regards critiques. Ces raisons pouvaient expliquer le défaut de port de ces équipements, pourtant nécessaire dans une démarche globale de prévention santé. Ce constat, partagé par l'ensemble des parties prenantes nationales de la filière agricole et de la prévention, a conduit à une mobilisation collective inédite et à des actions concrètes.

L'association « Contrat de Solutions », avec la coordination de la FNSEA, s'est mobilisée dans le déploiement des messages de prévention pour coconstruire une campagne commune lancée en 2020 au SIA. Pour être efficace, le même message devait être porté simultanément par tous les acteurs qui gravitent autour des agriculteurs. Pour la

première fois en France, tous les acteurs agricoles et de la prévention se sont associés. Cette initiative a par ailleurs reçu le soutien des ministères et la participation financière du plan Ecophyto.

La communication s'est articulée autour d'une présence étalée sur 2020 dans les médias papier et web agricoles. Une Web série « EPI c'est tout ! » a également été lancée pour présenter les réponses aux idées reçues ainsi que les bons gestes en prévention santé sous forme de mini tutos : 8 épisodes, dont un dans les DOM, ainsi qu'un épisode final dans le cadre d'un concours étudiant agricole national. Tous les supports sont sur le site www.epiphyto.fr.

Le dispositif de communication a visé ainsi à accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs et de conseillers agricoles vers une meilleure connaissance des nouvelles règles de port des EPI et vers une meilleure protection des agriculteurs et de leurs proches contre le risque phytopharmaceutique. La campagne a mis l'accent sur la prévention primaire (élimination et réduction de l'usage des produits phytos) et a souligné par ailleurs que les EPI seuls ne suppriment pas le risque. Pour leur donner toute leur efficacité, ils doivent être associés aux autres piliers de la prévention : information (lecture des étiquettes, formation), organisation de l'environnement de travail et mesures d'hygiène.

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO QUI EST EN VOUS

CONFORTABLE
RÉUTILISABLE
SÉCURISANT
ESTHÉTIQUE

*EPI: EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :
Ce sont les équipements destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après avoir en cours des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.
Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, usage en plein champ, prise de décision, coupe mieux adaptée aux tâches... Ces innovations sécurisées contribueront à encourager et faciliter l'adoption des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.

Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos
www.epiphyto.fr

Agriculture biologique

À l'initiative de la Commission agriculture biologique, la FNSEA s'est fixé l'objectif de renforcer sa place en tant qu'acteur de l'agriculture biologique à la fois auprès de son réseau et des pouvoirs publics, en portant une approche pragmatique et économique du développement de l'AB. La cohérence entre offre et demande pour maintenir les prix et une juste répartition de la valeur dans les filières ainsi que la lutte contre les distorsions de concurrence sont au cœur du message. Au niveau national, la FNSEA a formulé la demande de participer aux instances de pilotage de l'AB. Depuis fin 2020, elle est partie prenante du Comité Ambition bio chargé du suivi des actions en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Afin d'affirmer la légitimité de la FNSEA à se positionner sur ce sujet, un renforcement de l'accompagnement du réseau a débuté dès 2020 et se poursuivra en 2021. Les questions autour du développement de l'agriculture biologique occuperont une place croissante au niveau français comme européen, notamment avec la Stratégie de la Ferme à la Fourchette dont la communication de la Commission européenne fixe à 25 % l'objectif de surfaces en bio dans la SAU européenne d'ici 2030. La FNSEA souhaite apporter une vision pragmatique et économique de l'agriculture biologique.

Epiterre



En mars 2019, FNSEA et Imagin' Rural (association environnementale œuvrant en milieu agricole), signaient un partenariat pour mettre en œuvre des projets environnementaux réalisés par des agriculteurs, avec une marque commune.

Epiterre est née de la volonté de la FNSEA de positionner l'agriculteur à la fois comme acteur incontournable de l'environnement et comme solution concrète face aux défis du changement climatique et de la préservation de la biodiversité. L'idée principale réside dans le fait que les agriculteurs fournissent des services favorables à l'environnement, tels que l'entretien des paysages (plantation d'arbres ou haies, entretien de milieux humides, etc.), le stockage du carbone dans le sol, la protection de la ressource en eau... en contrepartie d'une rémunération.

Grâce à ce partenariat multi-acteurs du monde agricole, différents projets innovants et incitatifs ont pu voir le jour dans les territoires, proposant ainsi des solutions clés en main dans la conception, la réalisation et le suivi de projets environnementaux au sein du milieu agricole. Les agriculteurs s'engagent pour l'environnement au travers de Contrats de prestations de services environnementaux (CPSE) et la FNSEA travaille à valoriser ces actions, par des projets qui entrent dans le cadre de la politique de responsabilité sociétale des entreprises ou de leurs obligations de compensation.

Fort d'un réseau de plus de 200 000 agriculteurs et d'une équipe d'ingénieurs écologues, agronomes, juristes spécialisés et animateurs de territoires, Epiterre coconstruit chaque projet avec les FDSEA/FRSEA et agriculteurs souhaitant s'investir.

Plusieurs projets ont pu voir le jour dès 2020, un peu partout sur le territoire métropolitain, avec pour point d'orgue le partenariat engagé avec le MEDEF à l'occasion de leur événement annuel « LaREF 2020 » (anciennement Les Universités d'été). Forte de ses succès, Epiterre travaille sur plusieurs projets d'envergure qui sont en cours de discussions. Grâce à un véritable intérêt et dynamisme du réseau, 2021 promet également d'être un bon cru !

02 Structures & territoires

Vers une meilleure
régulation du foncier
agricole
P. 24

La lutte contre
l'artificialisation : des
avancées en 2020
P. 25

Le combat de la
FNSEA
contre les attaques
des grands prédateurs
P. 26

En bref
P. 28

Vers une meilleure régulation du foncier agricole



La régulation foncière contribue au développement d'une agriculture qui assure la souveraineté alimentaire et qui offre au plus grand nombre la possibilité d'accéder à un outil de production. Cependant, les outils de régulation foncière ne sont plus adaptés aux situations actuelles.

Divers mécanismes mettent en échec le système : le travail à façon, la financiarisation du foncier agricole, le développement de l'accès au foncier à travers le marché sociétaire, la concentration des exploitations et l'accaparement du foncier. Face à ce constat, un travail a été entrepris par la FNSEA en vue de proposer une loi foncière dotée de trois volets : refonte du contrôle des structures, mise en place d'un statut de l'agriculteur professionnel et amélioration du statut du fermage.

UN CONTRÔLE NÉCESSAIRE DES MUTATIONS DE PARTS SOCIALES

La FNSEA, les JA, l'APCA et la FNSafer ont travaillé durant plusieurs mois sur les évolutions à impulser à la politique foncière pour répondre aux besoins de transparence et de régulation. Leurs propositions communes ont été présentées lors de la Journée Foncière du 7 octobre 2020. Elles reposent sur une amélioration de la réglementation des structures afin d'en étendre le champ d'intervention au contrôle de la mise en valeur de biens fonciers issus d'un transfert de parts sociales. Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a fait savoir que les contraintes de l'agenda parlementaire ne lui permettaient pas de déposer un projet de loi foncière reprenant les propositions du CAF avant la fin de l'actuelle législature. FNSEA, JA, APCA et FNSAFER se sont alors tournés directement vers les parlementaires pour les inviter à user des pouvoirs qui leur sont conférés dans le cadre des niches parlementaires. Le député des Hautes-Pyrénées, Jean-Bernard Sempastous, a ainsi construit une proposition de loi sur la régulation foncière ciblée uniquement sur les prises de contrôle des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole dès lors que leur superficie dépasse un seuil arrêté dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles. Ce mécanisme beaucoup moins ambitieux que la proposition commune du CAF a néanmoins été jugé comme offrant une opportunité supplémentaire d'appréhender certaines mutations foncières opérées via des transferts de parts sociales.

UN STATUT DE L'AGRICULTEUR PROFESSIONNEL

Sur le statut de l'agriculteur professionnel, des échanges ont eu lieu avec les FRSEA, les sections sociales de la FNSEA

et certaines associations spécialisées. Le développement d'une agriculture totalement déléguée est observé dans tous les territoires et préoccupe les responsables agricoles qui souhaitent que des actions soient conduites rapidement pour endiguer le phénomène qui paralyse l'installation des jeunes agriculteurs, risque de délégitimer les soutiens publics à l'agriculture aux yeux de l'opinion publique et à terme de les remettre en cause.

Toutes les FRSEA consultées, sans exception, sont en attente d'une reconnaissance du métier d'agriculteur dans le cadre d'un statut de l'agriculteur professionnel générateur de droits et de devoirs. Celui-ci pourrait s'articuler autour de 6 critères cumulatifs : une activité agricole, un niveau de formation, le contrôle et la direction de l'exploitation, la détention des moyens de production et la réalisation d'un minimum d'activité.

UN TRAVAIL SUR LE STATUT DU FERMAGE

La SNFM et la SNPR ont poursuivi leurs travaux pour donner plus d'attractivité au statut du fermage. Plusieurs modifications, qui forment un tout, sont prévues. Elles concernent la transmission des exploitations en fermage, l'exercice du droit de préemption du fermier avec subrogation possible d'un investisseur qui s'engage à signer un bail à long terme au preneur en place, les améliorations apportées au fonds loué, la révision des fermages anormaux, l'état des lieux et la parcelle de subsistance. Ces évolutions du statut du fermage ont été entérinées par le Conseil d'administration de la FNSEA.

Perspectives

L'objectif principal est désormais d'obtenir la consécration législative de ces travaux. La loi foncière aurait pu être le parfait vecteur pour traduire en textes juridiques ces demandes, mais, il est désormais officiel qu'il n'y aura pas de loi foncière au cours de ce mandat présidentiel. Cependant, la FNSEA a obtenu l'engagement que « tout ce qui pourra être fait par voie réglementaire sera fait ».

La lutte contre l'artificialisation : des avancées en 2020



En 2020, de nombreuses mesures ont été annoncées en matière de lutte contre l'artificialisation, de manière directe ou indirecte. Le Gouvernement poursuit la ligne d'un objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050, auquel la FNSEA ne peut que souscrire. Des évolutions majeures sont venues concrétiser cet objectif, annoncées lors du Conseil de défense écologique du 27 juillet 2020 puis lors de la Convention Citoyenne pour le Climat.

EDITION D'UNE CIRCULAIRE À DESTINATION DES PRÉFETS SUR LES AMÉNAGEMENTS COMMERCIAUX

Elle enjoint les préfets à demander une analyse systématique de la consommation des terres agricoles, et de saisir la Commission nationale d'aménagement commercial (CDAC), voire le juge administratif, chaque fois qu'ils le jugent nécessaire, en particulier lorsque le projet d'aménagement commercial ne semble pas s'inscrire dans la logique du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Le préfet possède en effet une double compétence en matière d'aménagement commercial : le

contrôle de légalité avec une faculté de suspension de la procédure devant la CDAC et, en qualité de président de la CDAC, le pouvoir d'intervention pour rappeler les enjeux, objectifs légaux et critères d'appréciation. Une fois l'avis ou la décision rendue, le préfet peut également exercer un recours administratif ou contentieux.

INSCRIPTION DE DEUX MESURES DANS LE PLAN DE RELANCE RELATIVES À L'ARTIFICIALISATION

Le fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé, d'un budget de 300 millions d'euros, comprend le recyclage de friches industrielles, commerciales, etc., la requalification d'îlots anciens

pour la redynamisation/transformation des villes et la dépollution de sites industriels orphelins. Il financera également à hauteur de 700 000 d'euros le développement de projets de cartographie de friches portés par le CEREMA. La seconde mesure est une aide, à hauteur de 175 millions d'euros en 2021 et 175 millions d'euros en 2022, pour des projets de densification portés par des communes. L'aide participera au financement des travaux de restructuration ou de renouvellement urbain nécessaires à l'intégration de nouveaux bâtiments, à l'accueil de leurs occupants et à la prise en compte des impacts liés à l'accroissement local de la population.

PAS DE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES CDPENAF

La FNSEA s'est vigoureusement opposée lors de la loi ASAP à une modification de la composition de la CDPENAF. Celle-ci aurait comporté une majorité de membres issus des collectivités territoriales, ce qui lui aurait fait perdre son objectivité. La FNSEA a obtenu le retrait de cette mesure du projet de loi après une importante mobilisation syndicale.

PROJET DE LOI ISSU DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Début 2021, dans le projet de loi issu de la Convention Citoyenne pour le Climat, un certain nombre de mesures sont destinées à la lutte contre l'artificialisation. Lors de l'élaboration de ce projet, la FNSEA a soutenu les mesures du volet lutte contre l'artificialisation, dont :

- La création d'une définition de l'artificialisation : sol dont l'occupation ou l'usage affecte durablement tout ou partie de ses fonctions. Les surfaces de pleine terre ne sont pas considérées comme artificialisées ;
- L'intégration de la lutte contre l'artificialisation

La FNSEA a apporté son soutien à ces mesures qui vont dans le sens d'une réduction de l'artificialisation, ce qui est une nette avancée dans la protection des terres agricoles.

En parallèle, la FNSEA a signé une convention avec l'UNICEM « pour la protection des cultures et des gisements de minéraux » afin notamment de maîtriser l'impact de l'activité extractive sur le foncier agricole.

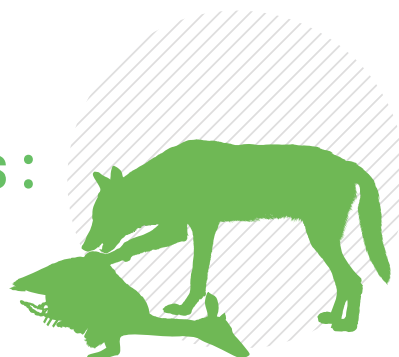
Perspectives

Les engagements de l'Etat sur le zéro artificialisation net et les travaux des différents groupes sont en passe d'être traduits, au moins partiellement, dans la loi Convention Citoyenne pour le Climat.

La FNSEA sera particulièrement vigilante au parcours de cette loi.

Bien qu'il y ait consensus sur son rôle et son utilité, le renforcement du rôle de la CDPENAF doit également être acté. Ce qui n'est le cas, aujourd'hui, dans aucune des mesures proposées par le Gouvernement.

Attaques des grands prédateurs : le travail des éleveurs doit être respecté



Depuis la réintroduction des prédateurs (loups, ours, lynx) en France dans les années 1990, les attaques sur troupeaux et les victimes s'accroissent. En plus du constat que la FNSEA dénonce (9 084 victimes du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020 contre 7 168 sur la même période de 2016), les éleveurs rencontrent de nombreuses difficultés : chiens de protection, recrutement de bergers, délai d'indemnisation et formalités administratives, impacts psychologiques, menaces sur le tourisme, etc. Les élus locaux et habitants des territoires subissant la prédation sont également dépassés par cette situation qui bouleverse l'activité économique et sociale.

Depuis le Plan National Loup de 2018 qui fixait un objectif à 500 loups, l'aire de présence et l'effectif de loups n'a fait que croître. 30 départements sont aujourd'hui touchés, contre 9 départements en 2010, avec 100 Zones de Présence Permanente (ZPP) en 2019 (contre 92 en 2018). A la sortie de l'hiver 2019, 580 loups étaient estimés contre 194 en 2009.

Les attaques d'ours sont également sources de tensions et de mécontentements dans les 6 départements français des Pyrénées les plus touchés (64, 65, 31, 09, 66, 11). En 2019, sur l'ensemble du versant français, il faut compter une soixantaine d'ours dont la présence a provoqué 349 attaques pour 1 173 animaux tués ou blessés et 13 attaques pour 36 ruches détruites.

Les vautours, considérés par l'Etat comme « nécrophage », font de plus en plus de dégâts sur l'élevage. Pourtant, ils ne sont pas reconnus comme des « prédateurs » et leurs attaques ne sont pas considérées ni indemnisées. De nombreux éleveurs subissent cette situation. La FNSEA demande une reconnaissance des dégâts des vautours et leur indemnisation.

LES ACQUIS SYNDICAUX

La pression de la FNSEA sur l'administration publique a néanmoins permis d'obtenir des avancées pour les éleveurs :

- Des délais de paiement réduits pour les indemnités des dégâts et des formalités administratives simplifiées, particulièrement pendant la période de confinement ;
- La mobilisation du Parlement européen, des maires, des Conseils régionaux, du COPA-COGECA sur la question des prédateurs et du pastoralisme ;
- La prise en compte des diagnostics de vulnérabilité des troupeaux ainsi que l'état des lieux des conduites d'élevage spécifiques aux territoires de l'aire de présence du lynx dans le futur Plan national d'action (PNA) lynx ;
- L'engagement d'Emmanuel Macron à ne pas réintroduire d'ours dans les Pyrénées, à repérer les ours à problèmes et à associer les élus locaux à toute décision à ce sujet ;
- Spécifiquement pour le loup :
 - Le relèvement du seuil de

destruction à 19 % de la population estimée de loups (soit 110 prédateurs) contre 17 % l'année passée et 10 % prévu initialement sur le plan loup (soit 58) ;

- L'abandon d'une expérimentation de phéromone apaisante ovine (la « SAP ») ;
- La suppression de la procédure de suspension pendant 24 heures de tous les tirs à l'atteinte du plafond minoré de 4 individus ;
- L'évolution du tir de défense renforcé (comprenant plusieurs tireurs), qui sera recentré sur les troupeaux ayant subi au moins 3 attaques depuis 12 mois, en tenant compte du « territoire » où se situe l'élevage et non plus de la commune.

LES DEMANDES

Le travail des éleveurs doit être respecté et soutenu tant par le grand public que les autorités gouvernementales. La FNSEA se bat pour que les éleveurs aient des conditions de travail dignes et sans contrainte majeure. En ce sens, elle demande :

- Zéro attaque sur les troupeaux ;
- Des moyens accordés aux éleveurs pour se défendre et protéger leurs troupeaux sur tous les territoires et durant toute la campagne sans restriction ni priorisation ;
- Aucune conditionnalité des indemnités ;
- La prise en charge à 100 % de tous les moyens de protection et leur ouverture à tous les animaux domestiques prédatés, quel que soit le prédateur ;
- Aucune réintroduction d'ours et de lynx en France et le retrait des individus « à problèmes » ;
- Pas de différenciation entre les coûts des parcs nationaux et le reste du territoire ;
- Le financement de tous les coûts liés aux prédateurs sur des budgets nationaux et européens autres que agricoles ;
- L'engagement du Gouvernement à déclasser le loup de la Convention de Berne et de la directive habitats.

“
La présence de prédateurs est incompatible avec l'activité d'élevage en plein air.
”



Perspectives

La FNSEA poursuivra sa lutte pour que la présence des prédateurs n'impacte pas l'activité des éleveurs, le renouvellement des générations et, plus largement, le pastoralisme. La FNSEA continuera de réclamer un assouplissement de la réglementation, une évolution du statut des prédateurs en France et un droit permanent des éleveurs à se défendre.

Les prédateurs coûtent cher aux contribuables. Pour le cas du loup, c'est un montant d'environ 26,8 millions d'euros en 2019 pour la protection des troupeaux auquel s'ajoutent plus de 3 millions d'euros pour l'indemnisation



Montage et zones défavorisées : soutenir une politique structurelle

La FNSEA défend une politique de la montagne et des zones défavorisées dynamique, garantissant le maintien d'une activité agricole productive et d'une population agricole stable dans ces territoires difficiles. Cela passe par une adaptation des politiques publiques au regard de la particularité de ces zones particulièrement difficiles.

Pour mettre en avant l'importance de ces espaces à handicaps naturels au regard des attentes de la société et des décideurs nationaux et européens, la FNSEA a organisé, aux côtés de l'APCA et des JA, un séminaire sur les surfaces pastorales dans les Pyrénées sur deux jours. La première journée a été consacrée à des temps d'échanges et de témoignages afin d'illustrer et décrire les pratiques des exploitations agropastorales en France dans leur grande diversité. Il s'agissait également de témoigner de la valeur économique environnementale et sociale du pastoralisme pour les territoires et ses Hommes et de débattre de la reconnaissance de la valeur de ces systèmes pastoraux dans les politiques publiques. Quatre eurodéputés étaient notamment présents : Irène Tolleret, Jérémy Decerle, Anne Sander et Eric Andrieu. La seconde journée a été consacrée à trois visites d'exploitations.

En parallèle, la FNSEA a poursuivi son travail de mobilisation auprès des parlementaires et de l'administration nationale et communautaire pour améliorer, dans la PAC 2021/2027, les conditions d'éligibilité aux indemnités compensatoires de handicaps afin que celles-ci soient attribuées aux agriculteurs véritables : conditions d'âge, de lieu du siège d'exploitation, de ciblage sur

les productions animales. Elle a dénoncé les effets désastreux des prédateurs sur l'économie montagnarde et sur sa pérennité dans les territoires fortement prédatés.

Des territoires ruraux attractifs et dynamiques

Les territoires ruraux sont des espaces possédant de nombreux atouts, ressources et potentialités. Ils permettent d'accueillir des projets innovants à même de relever les défis actuels : sociaux, économiques, environnementaux et territoriaux. La crise du covid-19 n'a fait qu'accroître une tendance de fond : tout le monde a un besoin de ruralité, même occasionnellement.

Pour que le monde rural soit davantage attractif et compétitif, la FNSEA milite pour que ces territoires ne soient pas considérés par les politiques publiques comme un simple bloc homogène. L'Etat doit s'adapter aux besoins particuliers des territoires ruraux mais également répondre à leurs attentes pour permettre aux populations d'avoir accès aux services médicaux, éducatifs, de transport, aux nouvelles technologies, au numérique, à la culture, aux loisirs, etc. La FNSEA a suivi de près les mesures du Plan de relance et de l'Agenda rural bénéficiant directement aux entrepreneurs et habitants des zones rurales. Elle a pris part à la reconnaissance des aménités rurales et au prolongement du dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) jusqu'à fin 2022.

Les demandes et les actions de la FNSEA ont contribué à la nomination d'un secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité en la personne de Joel Giraud. Une rencontre a eu lieu pour lui rappeler le rôle majeur des agriculteurs dans l'animation et la vitalité des territoires ruraux.

Le Groupe Monde Rural (GMR) a élu Henri Biès-Péré à sa présidence suite au retrait de Daniel Prieur.



Révision des SDREA

Durant cette année 2020, la FNSEA a accompagné les FDSEA dans la révision des SDREA (Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles). En effet, le SDREA doit être révisé au plus tard tous les 5 ans. Cette révision suit la même procédure que celle adoptée lors de la mise en place dudit schéma à savoir, d'une part, la révision conduite par le préfet de région avec l'appui des préfets des départements, et d'autre part, l'envoi du SDREA révisé pour avis au Conseil régional, à la Chambre régionale d'agriculture, et à la COREAMER. Le SDREA révisé est ensuite arrêté par le préfet de région et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ainsi que sur le site internet des préfectures de la région et des départements qui la composent.

Afin de mettre en place cette révision, les organisations agricoles (FDSEA, JA, Chambres d'Agriculture) ont travaillé en amont afin d'enclencher entre elles cette phase de révision du SDREA et ainsi élaborer une position professionnelle partagée à présenter à la DRAAF afin que celle-ci l'entérine.

Pour les aider, la FNSEA a élaboré un « guide pour la révision des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles », afin de mettre à disposition des FDSEA toutes les informations nécessaires pour réaliser cette révision et a répondu à leurs interrogations.

De plus, début septembre, la FNSEA a rencontré le bureau du foncier du ministère de l'Agriculture afin d'exposer les problématiques rencontrées localement. La mise en place de grilles technocratiques pour apprécier les demandes d'autorisations d'exploiter conduit à des dérives et à l'élaboration de dossiers opportunistes. La FNSEA a notamment demandé à l'administration centrale de profiter de la révision en cours pour donner plus de marge de manœuvre aux CDOA et aux préfets afin de faire reposer les décisions prises sur la qualité des projets présentés.

Renouvellement des générations en agriculture au cœur des réflexions

L'enjeu de la transmission des exploitations agricoles est d'importance puisque plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 50 ans et 215 000 exploitants sont en âge de partir à la retraite d'ici 2026.

Avec JA, la FNSEA a à cœur de réussir le renouvellement des générations en orientant les libérations d'exploitations vers l'installation des jeunes en agriculture par des actions de sensibilisation envers les cédants potentiels mais aussi en se battant pour que ces derniers aient des retraites décentes et des avantages sociaux ou fiscaux au moment de la transmission de leur ferme à un nouvel agriculteur.

La FNSEA a suivi avec intérêt le travail réalisé par JA dans le cadre du rapport d'orientation présenté lors de leur Congrès 2020 intitulé « Installation et transmission : des chefs d'entreprises formés, professionnels et accompagnés pour des agricultures renouvelées ». Il est basé sur deux grands leviers, la professionnalisation et la simplification.

Pour faciliter les transmissions entre les futurs retraités et les candidats à l'installation, JA insiste notamment sur la nécessaire simplification des procédures et propose de revisiter l'ensemble des couches réglementaires qui se sont accumulées au fil du temps. JA met également l'accent sur l'accompagnement des jeunes installés et la professionnalisation du métier.

Ces exigences au moment de l'installation portent leurs fruits puisque le service statistiques de la MSA observe que le taux de maintien des chefs d'exploitation dans les six années suivant l'installation est extrêmement élevé pour les jeunes de moins de 40 ans (87,6 %).



03

VIE DES ENTREPRISES

La gestion
des risques
P. 32

Dégâts
de gibier
P. 34

La fiscalité
environnementale
et la transition
écologique
P. 36

En bref
P. 38

La gestion des risques



En 2020, plusieurs régions ont été frappées par des événements climatiques majeurs. Ainsi, la production fruitière en Rhône-Alpes et en Provence a été impactée en mars par des épisodes de gel, un manque de froid hivernal et des pluies printanières. En octobre, l'arrière-pays niçois a subi des pluies torrentielles d'une violence historique. Avec un bilan humain et matériel considérable, ce nouvel épisode dramatique apporte une nouvelle illustration de l'ampleur et de la fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes que les agriculteurs subissent de plein fouet et avec lesquels ils doivent désormais apprendre à composer. Enfin, avec près de 80 départements impactés par le manque d'eau et subissant des restrictions d'usage, mais surtout des pertes agricoles similaires à 2016 dans la plupart des régions, la sécheresse aura marqué l'été 2020 dans un contexte économique déjà très affecté par la crise de la covid-19.



Adapter notre politique de gestion des risques en s'appuyant sur des outils qui répondent aux enjeux et aux besoins de chaque filière.

FAIRE FACE AUX URGENCES

Comme toujours face à ces situations de crise, la FNSEA et son réseau ont répondu à l'urgence des victimes en obtenant des mesures de compensation et d'accompagnement permettant d'amortir une partie du choc subi par ces intempéries. Elle est intervenue auprès des pouvoirs publics afin d'apporter des solutions, nécessairement diverses, aux problématiques que doivent affronter les agriculteurs touchés.

S'agissant du gel de printemps, la FNSEA et la FNPFRuits ont été aux côtés des départements touchés pour les accompagner dans l'obtention d'une reconnaissance en calamité agricole.

Concernant les pluies et les inondations, la FNSEA et la FDSEA des Alpes Maritimes se sont mobilisées pour apporter tout le soutien possible aux agriculteurs et à leur famille.

S'agissant de la sécheresse, la FNSEA a demandé, sur le plan fiscal, une application collective, simplifiée et rapide des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Au niveau social, la FNSEA a demandé un abondement supplémentaire au fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA en plus des mesures de report de cotisations en faveur des non-salariés agricoles qui demeurent insuffisantes et qui ne font que repousser dans le temps les dettes sociales. Enfin, concernant les calamités agricoles, chaque département s'est mobilisé pour organiser les visites de terrain et monter les dossiers de reconnaissance dont les premiers seront examinés lors du CNGRA de janvier 2021.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Tout au long de l'année, la FNSEA est restée mobilisée pour préparer l'entrée en application de la loi de santé animale (LSA), notamment au travers des travaux du CAF sanitaire et dans de nombreux échanges avec l'administration. Ces travaux sont d'autant plus importants que la LSA qui entrera en vigueur le 21 avril 2021 impose aux Etats membres de

nouvelle catégorisation des maladies, qui s'accompagnent d'exigences nouvelles ou différentes selon les maladies et les espèces, avec des impacts parfois importants sur les échanges.

Enfin, face aux importantes contraintes de temps imposées aux opérateurs, la FNSEA s'est mobilisée en portant plusieurs demandes de report de la mise en œuvre de la LSA.

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Dans ce contexte de changement climatique, dont il est certain qu'il engendrera des événements de forte intensité et dont la fréquence augmentera dans les années à venir, il est indispensable d'adapter notre politique de gestion des risques en s'appuyant sur des outils qui répondent aux enjeux et aux besoins de chaque filière. Les agriculteurs,

qu'elles soient leur région ou leur production, doivent pouvoir compter sur des outils performants, accessibles et permettant de surmonter ces « coups durs ».

Après avoir participé activement à la concertation lancée par le ministère de l'Agriculture, la FNSEA a poursuivi le travail en s'appuyant notamment sur les associations spécialisées. L'objectif est de construire un projet global visant à proposer un panel d'outils offrant les moyens à chaque agriculteur de renforcer sa résilience face aux aléas climatiques.

Faire face au risque sanitaire grâce au FMSE

Le FMSE a accompagné l'évaluation et les réclamations relatives aux pertes subies par les agriculteurs impactés par l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen. L'année 2020 n'a pas fait l'objet de nouvelle crise sanitaire majeure conduisant à de nouveaux programmes d'indemnisation, mais le FMSE est resté en veille sur les dangers sanitaires émergents, notamment le tobamovirus de la tomate et la fièvre porcine africaine. Une vingtaine de programmes d'indemnisation a été déposée en cours d'année. Le FMSE a suivi de près les discussions relatives à la transcription de la loi santé animale en droit français pour s'assurer que les programmes d'indemnisation actuels ne soient pas remis en cause. Il a suivi également les évolutions des arrêtés des programmes sharka et flavescence dorée consécutives à la nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux.

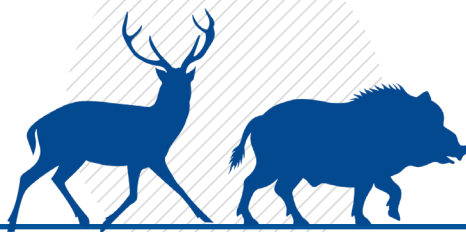
Perspectives

Intégrée à la réforme de la PAC, l'application du règlement Omnibus, en lien avec une amélioration urgente de l'assurance récolte, est une nécessité dont l'efficacité a pu être démontrée dans le cadre des travaux et études menées au sein de la Commission gestion des risques en partenariat avec les associations spécialisées. Les réflexions vont se poursuivre autour d'un schéma global qui intégrerait les risques autres que climatiques tel que le risque sanitaire, dont la frontière avec le risque climatique est parfois floue, et qui articulerait tous les moyens :

- D'amélioration de la connaissance des risques (formation initiale et continue, communication, ...) ;
- De prévention et réduction de l'exposition aux risques (irrigation, dispositif antigel, pratiques culturales) ;
- De réparation (épargne, assurance, fonds professionnels).



Dégâts de gibier



Les dégâts provoqués sur la production agricole par le grand gibier, et en particulier le sanglier, se sont intensifiés ces dernières années pour atteindre un pic en 2019.

Par ailleurs, si le montant des dégâts payés par les fédérations départementales des chasseurs (FDC) est très élevé (46 millions d'euros pour une facture globale de 77 millions d'euros en intégrant les frais d'estimation, de fonctionnement et les moyens de prévention), la réalité des dégâts subis par les agriculteurs est nettement supérieure (dégâts non déclarés, dégâts non indemnisables et dégâts inférieurs aux seuils).



Lever les freins réglementaires à la régulation du sanglier et améliorer l'indemnisation des dégâts de grand gibier.



Face à la hausse des dégâts de grand gibier et aux difficultés financières croissantes des FDC qui en découlent, le Président de la République a souhaité engager une nouvelle phase de concertation en vue de rechercher des solutions urgentes. Pour ce faire, il a demandé au ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les parties prenantes, de réunir un groupe de travail qui devra remettre des propositions de mesures.

A l'issue d'une phase de négociation avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC), un accord global a été signé, conclu entre le monde agricole et les représentants cynégétiques, et vise à lever les freins réglementaires à la régulation du sanglier et améliorer l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Conformément à la demande de la FNSEA, ces améliorations seront assorties de la conclusion d'un contrat d'objectif affichant une réduction minimale de 20 % du volume des dégâts en tendant vers une baisse de 30 % en 3 ans. Ce contrat permettra également d'assurer un suivi de l'efficacité des mesures pour en tirer les conséquences et revoir, si besoin, certains points.

Les principaux points figurant dans l'accord sont :

L'élargissement de la boîte à outils « Régulation du sanglier » avec :

- L'utilisation de la chevrotine pour le tir des sangliers en battue afin de gagner en efficacité ;
- Le piégeage des sangliers pour réduire la pression dans des secteurs où la chasse est difficile à organiser ;
- L'appâtage localisé des sangliers en vue de les tirer ;
- La chasse du sanglier toute l'année pour permettre une meilleure protection des cultures au moment de leur forte sensibilité aux attaques ;
- Le tir de nuit ;
- Le tir autour des parcelles agricoles en cours de récolte pour permettre de prélever en sécurité (zone ouverte) un nombre important d'animaux en peu de temps.

Des améliorations de mesures de gestion existantes avec :

- L'interdiction stricte des consignes de tir de protection du sanglier, y compris pour les systèmes différenciés de marquage selon le sexe et/ou le poids ;
- L'interdiction de tout lâcher de sanglier en milieu naturel ;
- L'encadrement strict de l'agrainage dissuasif distinct du nourrissage des sangliers interdit par la loi.

L'amélioration de la procédure d'indemnisation des dégâts avec :

- Une simplification et un abaissement du seuil de déclenchement de l'indemnisation à hauteur de 150 € par exploitation et par an ;
- Une distinction clarifiée entre la procédure judiciaire contentieuse de la procédure non contentieuse permettant d'éviter l'écueil du délai de prescription de 6 mois ouvert à compter de la survenance des dégâts ;

- De possibles contre-expertises en cas de désaccord sur l'estimation des pertes ;
- Une révision du fonctionnement de la Commission nationale d'indemnisation.

L'instauration d'un contrat d'objectif avec :

- Un objectif triennal de réduction des surfaces dégâts de grand gibier au plan national entre 20 et 30 % par rapport à 2019 ;

- Un engagement de suivi des résultats et de l'accord. Le bilan annuel des prélèvements sera analysé conjointement et servira d'indice de suivi d'évolution. En complément de la réunion annuelle de suivi des résultats, une deuxième réunion sera exclusivement consacrée à la mise en œuvre des mesures de gestion du sanglier et de la procédure d'indemnisation.

Perspectives

2021 sera l'année de mise en œuvre de l'accord avec une concrétisation législative et réglementaire.

La FNSEA organisera alors pour son réseau des moments d'échanges politiques et techniques sur les nouvelles règles applicables tant sur les moyens de régulation que sur le bon déroulement de la procédure d'indemnisation.

Au terme de la période triennale, un rendez-vous spécifique de bilan avec la FNC se tiendra pour constater le niveau de réalisation et tirer les conséquences qui s'imposeront.



Fiscalité environnementale et transition agroécologique



La hausse des préoccupations environnementales de la population se traduit notamment par la mise en œuvre du « Green budgeting », c'est-à-dire l'analyse des mesures budgétaires votées en loi de finances sous le prisme de leur impact environnemental.

Les tarifs réduits de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) sur le carburant agricole sont ainsi interprétés comme des dépenses fiscales défavorable à l'environnement au crédit de l'agriculture (26 % des crédits et dépenses fiscales engagés pour 2021).

Malgré ce contexte, la FNSEA a obtenu le maintien de cette fiscalité et la fin du remboursement partiel de TICPE a posteriori, par l'intégration du tarif super réduit dont bénéficient les agriculteurs dans le prix d'achat du GNR. En parallèle, à l'instar des chevaux nourris par les fourrages et céréales de l'exploitation au siècle dernier, l'objectif est de rendre de nouveau autonome en énergie la Ferme France, par la production et l'utilisation d'un carburant produit par les agriculteurs, pour les agriculteurs.

Il faut donc définir, à moyen terme, des alternatives décarbonées au gazole agricole, pour les différents usages rencontrés sur la diversité des exploitations de la Ferme France. Si l'électrique ou le biogaz peuvent répondre à cette transition pour du petit outillage ou du matériel de ferme (outillage en viticulture, valets de ferme, chargeurs...), la traction nécessite une alternative cohérente, à même de délivrer une forte puissance tout en conservant une autonomie suffisante. Les biocarburants (biodiesel et bioéthanol) sont donc les solutions plébiscitées sur lesquelles des travaux sont engagés avec les machinistes, les motoristes et les filières de production (matières premières et biocarburants).

Par ailleurs, ces problématiques telle que le développement de l'agriculture biologique, la baisse des intrants, la hausse de la demande en labels de qualité environnementale ont toutes eu pour effet un recours accru à la mécanisation ou à des pratiques culturales alternatives, en lieu et place des désherbants chimiques, faisant du coût de l'énergie une donnée centrale pour l'exploitant, non plus simplement à titre de charges, mais désormais à titre de facteur de commercialisation et de valeur ajoutée de sa production. Par ailleurs, la prorogation du crédit d'impôt en faveur de

l'agriculture biologique pour deux ans vient illustrer d'une part le fait que l'objectif de production n'est pas encore atteint, et d'autre part que ce type de production nécessite toujours un soutien fort de l'Etat (3 500€ de crédit d'impôt par an. Il est donc indispensable de dégager plus de valeur ajoutée sur ces productions afin qu'elles demeurent compétitives et rémunératrices même sans les subsides de l'Etat.

Enfin, au titre des mesures de transitions pures, l'année 2020 s'est achevée par le vote de deux autres crédits d'impôts, l'un venant encourager et récompenser l'abandon du glyphosate, l'autre le passage à la certification de Haute Valeur Environnementale. Ces deux crédits d'impôts sont à ce jour limités dans le temps (2021 et 2022 pour le glyphosate, et un an seulement pour le passage en HVE en 2021 ou 2022), alors même que ces transitions, une fois opérées, génèrent des coûts de production (et de certification, pour le HVE) bien supérieurs au montant des crédits d'impôt.

La FNSEA travaille donc parallèlement au niveau du plan de relance afin que les exploitants agricoles soient accompagnés dans la durée, via des aides financières et fiscales à l'acquisition de matériels innovants à même de les aider à remplir leurs objectifs environnementaux sans obérer leur résultat.



La transition agricole nécessite des mesures économiques et fiscales à même d'accompagner l'ensemble des exploitants agricoles.



Perspectives

La FNSEA continuera donc de réduire l'impact environnemental des mesures fiscales en faveur des exploitants agricoles, carburant en tête, tout en innovant dans la valorisation économique des externalités positives de l'agriculture sur la biodiversité, la préservation du climat et la ruralité.



EN BREF



La fiscalité des syndicats

Les syndicats professionnels agricoles sont soumis au régime fiscal des organismes sans but lucratif créé par l'administration fiscale en 1998, au sein duquel ils bénéficient d'une exonération pour les activités de nature syndicale collectives. Au-delà des règles fiscales spécifiques applicables aux syndicats professionnels agricoles, ils peuvent être soumis aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET) selon les autres activités qu'ils sont amenés à réaliser (conseil individuel, prestations juridiques, formations...).

Or, en raison de leur statut juridique particulier, les syndicats professionnels agricoles peuvent se retrouver limités dans leurs actions. Ces activités ont tendance à se diversifier et à sortir du seul champ de l'activité syndicale. Cette diversification engendre de nombreuses questions fiscales, mais aussi, juridiques, comptables et sociales, qui nécessitent d'y réfléchir, d'adapter les actions envisagées, de revoir la structuration juridique ou fiscale... Aussi, la FNSEA accompagne les FRSEA et les FDSEA sur toutes leurs questions liées à la fiscalité et au droit applicables aux syndicats professionnels agricoles (audit à la demande des FD/FR, formations sur la fiscalité...).

Evolution de la fiscalité pour les éleveurs en contrats d'intégration

Pour les exploitants réalisant des opérations à façon que la grande majorité exercent dans le cadre de contrats d'intégration, les recettes provenant des opérations d'élevage ou de culture portant sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers sont multipliées par cinq. Ces dispositions sont applicables tant pour la détermination des régimes d'imposition que pour l'application du régime d'exonération des plus-values professionnelles.

Le coefficient multiplicateur appliqué aux recettes des exploitants était justifié auparavant par l'objectif de neutralité fiscale entre les différents types d'exploitations. En effet, avant la mise en œuvre de ce coefficient, le montant des recettes perçues par les exploitants qui réalisaient de telles opérations pour le compte de tiers était très inférieur à celui des agriculteurs en mode d'exploitation « traditionnelle » qui vendaient leur production. D'où la nécessité, à l'époque, de rehausser leur chiffre d'affaires par l'application d'un coefficient correcteur.

Aujourd'hui, les disparités ne sont plus aussi significatives entre un exploitant « traditionnel » et un éleveur intégré. La différence de traitement au plan fiscal selon le mode de production n'est donc plus aussi justifiée qu'auparavant. En effet, les conditions d'exploitation de ces contrats d'intégration ont largement évolué : l'exploitant agricole est désormais propriétaire des installations d'élevage et il est rémunéré pour une prestation d'élevage dont il assume désormais le poids économique des investissements.

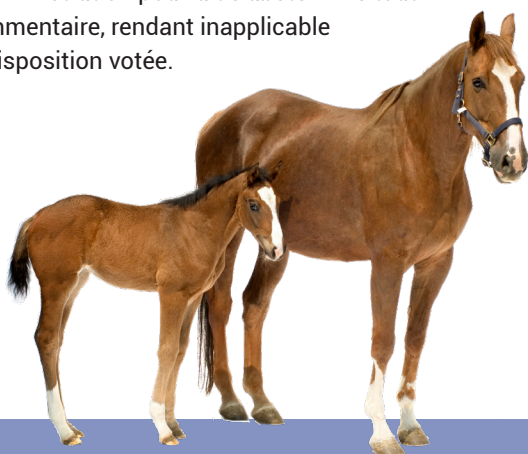
Ainsi, à la demande de la profession et avec l'appui des filières concernées (veaux de boucherie, volailles et porcs), le législateur vient de diminuer la valeur du coefficient. En conséquence, le coefficient multiplicateur est désormais fixé à 3 au lieu de 5 auparavant. Cette mesure s'applique dès 2020.

Application du taux réduit de TVA à la vente de poulains

Les ventes de poulains qui ne sont normalement ou habituellement pas destinés à la boucherie ou à la charcuterie ou à être utilisés dans la production agricole, relèvent du taux normal de la TVA (20 %). Il en est ainsi de l'ensemble de l'élevage équin, à l'exception de la vente des étalons ou de juments à des fins reproductives. L'application de ce taux plein, depuis la condamnation en 2012 de la France par la Cour de Justice de l'Union européenne, a eu de lourdes conséquences sur la trésorerie des exploitations d'élevage, déjà fortement fragilisé par la crise sanitaire actuelle.

Toutefois, la profession agricole et les filières professionnelles équines ont fini par obtenir, dans le cadre de la loi de finances pour 2021, l'application du taux réduit de TVA de 10 % aux opérations portant sur les ventes de poulains. Ces derniers sont donc désormais intégrés dans les produits d'origine agricole bénéficiant du taux réduit.

Cependant, cette mesure nécessite un commentaire en ce sens de la part de Bercy, qui n'est pas encore acquise. En effet, cette disposition pourrait être remise en cause par la CJUE en cas de contentieux, celle-ci imposant de donner systématiquement une destination au cheval en fonction de son utilisation. L'administration pourrait s'abstenir de tout commentaire, rendant inapplicable la disposition votée.



2020, une année de résilience pour les sociétés d'exploitation

Les GAEC et les sociétés ont été marqués, comme toutes les exploitations agricoles, par la crise sanitaire. L'impact de la crise sur les structures d'agriculture de groupe, entre autres parce qu'elles sont souvent diversifiées sur des productions de niches ou liées à l'agritourisme, a justifié de mettre l'accent sur l'accès de ces exploitations au fonds de solidarité, avec application de la transparence GAEC. Le suivi de ces mesures et leur adaptation aux sociétés d'exploitation, a nécessité un engagement important des équipes et des administrateurs de GAEC & Sociétés, en lien avec le service juridique et fiscal de la FNSEA. La transparence des GAEC sur le fonds de solidarité aura mis plus de deux mois à entrer dans les faits, de l'accord de principe du ministre à sa mise en œuvre effective. Les lois de finances ont permis de traiter certaines questions, comme la clarification des conséquences du passage d'un régime d'imposition (micro-BA/réel) à l'autre, la gestion de certains crédits d'impôts... lesquelles ont été efficacement relayées auprès des juristes et conseillers de terrain grâce au travail conjoint de la FNSEA et de GAEC & Sociétés, à travers notamment les services de Baume consultant. Pour autant, les grandes thématiques réglementaires concernant les sociétés ont été gérées. Ainsi les projets de règlements relatifs à la prochaine PAC font l'objet d'un suivi attentif, et quelques assurances ont été obtenues concernant de la prise en compte de la transparence des GAEC, fondamentale pour ces nouvelles règles restent adaptées aux spécificités de l'agriculture française. De même, l'application des réglementations économiques, règles de transfert des DPB, application des aides de minimis... aux sociétés d'exploitation ont été accompagnées et orientées. Enfin, il faut noter que GAEC & Sociétés a accompagné la FNSEA dans ses travaux sur une future loi foncière ainsi que sur la définition de l'agriculteur actif.



La FNSEA a continué son travail de lutte contre les actes malveillants commis à l'encontre des exploitants agricoles

Si le nombre d'intrusions a diminué en 2020, d'autres actes malveillants, et notamment la perpétration de tags sur certains bâtiments agricoles et syndicaux, sont à déplorer. C'est dans ce contexte que les tags réalisés sur les murs des locaux de la chambre d'agriculture de la Mayenne, revendiqués par les « criminels de l'élevage », ont amené la FNSEA à porter plainte contre ce groupuscule déjà poursuivi pour ses publications sur internet. D'autres tags constatés à Paris, visant la FNSEA et sa présidente, ont eux aussi fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Au niveau juridique, les actions en justice portées par la FNSEA contre Boucherie abolition (2018) à la suite de la diffusion de publications injurieuses et menaçante à l'encontre de Christiane Lambert et les actions engagées contre les cartes des « fermes usines » de Red Pill (2019) pour violation des données personnelles des éleveurs sont en cours d'enquête.

En outre, les actions juridiques menées par Avril en lien avec la FNSEA, suite à ces intrusions dans les élevages, ont porté leurs fruits. Après trois condamnations en justice, l'association Red Pill a ainsi annoncé stopper ses actions militantes.

Au niveau législatif, la FNSEA continue ses échanges avec le ministère de la Justice et la Direction des affaires criminelles et des grâces concernant la création d'une circonstance aggravante en cas d'intrusion dans un bâtiment agricole soumis au respect de règles sanitaires et de biosécurité. La FNSEA continue en parallèle, de soutenir la proposition d'évolution du délit d'entrave afin qu'il vise spécifiquement les intrusions et la profession agricole. Elle poursuit enfin ses demandes auprès du Ministère de l'Economie afin que soit ajoutée dans le code général des impôts l'absence d'exonération des dons réalisés au profit d'associations pénalement condamnées après avoir commis des infractions contre les agriculteurs et l'activité agricole.

Cette veille active et le suivi juridique du dossier, en lien avec la cellule FNSEA « StopAgribashing », se poursuivra en 2021 avec, notamment, le maintien d'une collaboration étroite avec les gendarmes dans le cadre de la convention de partenariat signée en décembre 2019.





04

AFFAIRES SOCIALES

Convention collective
nationale
P. 44

Formation continue
et enseignement
agricole
P. 46

Covid-sécheresse :
éviter de voir les
cotisations sociale
plomber la trésorerie
P. 47

En bref
P. 49

La convention collective nationale de la Production agricole et les CUMA



Après avoir constaté que le dialogue social s'essouffait et que plusieurs rapports avaient mis en avant la nécessité de restructurer les branches professionnelles, le Gouvernement s'est saisi du sujet et a fait de la réduction du nombre de branches une obligation.

Avec près de 140 conventions collectives applicables aux entreprises agricoles, le paysage conventionnel de l'agriculture était particulièrement concerné et visé par cette obligation de restructuration. Dès lors, le risque existait d'un rattachement à des conventions collectives existantes avec des dispositions peu adaptées aux entreprises de la production agricole.

La FNSEA a donc considéré qu'il y avait double intérêt à se lancer dans cette restructuration conventionnelle :

- Un intérêt économique et social de bénéficier d'un socle de normes sociales plus homogènes pour le tissu d'entreprises de petites tailles.
- Un intérêt politique. Ne rien faire exposait à « disparaître » en tant que branche professionnelle. Il n'y a plus de mesure de la représentativité patronale sur cette branche et donc plus de financement attaché au dialogue social. A terme, c'est la disparition des spécialités agricoles.

Les objectifs visés étaient de pouvoir apporter des réponses adéquates aux besoins des utilisateurs :

- Donner satisfaction aux employeurs afin de maintenir / développer la compétitivité de leur entreprise mais également assurer une bonne cohésion sociale, permettre de s'adapter à son environnement et à ses défis (recrutement, compétences),
- Donner satisfaction aux salariés en vue de trouver la « juste » compensation par rapport à un travail fourni et offrir une perspective d'évolution.

Après plus de 3 ans d'intenses négociations, l'ensemble des partenaires sociaux agricoles à savoir, FGA/CFDT, FNAF/CGT, FGTA/FO, CFTC AGRI, SNCEA/CFE-CGC, FNSEA, FNCUMA, s'est accordé sur la mise en place d'une convention collective nationale pour l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole et des CUMA, le 15 septembre 2020. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021.

Cette convention s'applique sur l'ensemble du territoire français (métropole et Outre-Mer) pour tous les employeurs adhérents ou non adhérents de la production agricole et des CUMA. Cette nouvelle norme ne supprime pas les conventions collectives territoriales et professionnelles existantes mais modifie les règles d'application des normes conventionnelles. Elle impose une classification basée sur des compétences et des critères classants (technicité, responsabilité, management, relationnel,

autonomie), une grille nationale de salaires minima et un renouvellement de la négociation collective territoriale.

Par ailleurs, les partenaires sociaux ont également conclu un accord national organisant un régime obligatoire de plan d'épargne retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres de la production agricole et des CUMA. Tout en étant complètement indépendant, cet accord a pesé dans la balance des négociations de la convention collective nationale. En effet, jusqu'à présent, seuls les salariés cadres bénéficiaient d'un dispositif permettant d'améliorer leurs revenus lors de la retraite. Conscients de souffrir parfois d'un manque d'attractivité, la mise en place de ce dispositif est un atout pour les secteurs de la production agricole et des CUMA et du fait de la structure des entreprises, l'effort ne peut être que collectif.

Ainsi, il ouvre à tous les salariés non-cadres ayant au moins 12 mois d'ancienneté un accès à un complément de retraite sous forme de rentes ou de capital. Le financement est assuré par une cotisation de 1 % sur les salaires, répartie à 50 % pour la part patronale et pour 50 % pour la part salariale. La mise en œuvre repose sur un organisme assureur à partir du 1^{er} juillet 2021.

Avec cet accord, l'agriculture complète la palette des avantages offerts aux salariés agricoles en s'appuyant sur des valeurs qui lui sont chères, mutualisation et solidarité.

Perspectives

La conclusion de la convention collective nationale est un moment historique. Il faut saisir cette opportunité pour se donner de la visibilité :

- Vis-à-vis du Gouvernement, de l'administration et des partenaires sociaux, car elle représente un fort symbole sur notre capacité à négocier ;
- Vis-à-vis des élus et des collaborateurs du réseau affaires sociales pour placer l'emploi au sein des FDSEA ;
- Vis-à-vis du réseau pour

préparer une démarche vis-à-vis des employeurs agricoles avec une offre de services adaptés et une réflexion approfondie sur la gestion des ressources humaines.

La conclusion de la convention collective est le début d'une nouvelle histoire conventionnelle :

- Elle devra s'adapter aux différentes évolutions législatives et autres demandes des partenaires sociaux,
- Elle devient convention d'accueil pour d'autres branches professionnelles qui doivent ou souhaitent se restructurer.

“

Après plus de
3 ans
d'intenses
négociations,
l'ensemble des
partenaires sociaux
agricoles s'est
accordé sur la mise
en place d'une
convention
collective nationale



”

Formation continue et enseignement agricole



L'année 2020 a été profondément marquée par le contenu de la réforme de 2018, que ce soit sous l'angle formation continue, de l'apprentissage ou de l'enseignement agricole. Tous les grands ensembles de la formation ont largement été impactés. Aussi, si de grands chantiers législatifs ou paritaires n'ont pas été lancés en 2020, cela a été une année de test sur tous les enjeux auxquels la FNSEA a dû faire face les années précédentes et qui conforte les stratégies portées.

Au-delà des problématiques sanitaires, les actions de la FNSEA sur la formation se sont largement maintenues, voire développées, en 2020, à commencer par l'activité d'OCAPIAT qui, après une année de mise en place et de structuration, commence à prendre la pleine mesure de son potentiel avec la gestion de plus d'1 milliard d'euros de fonds dédié à la formation et l'alternance.

La crise a aussi permis de développer de nouvelles modalités pédagogiques telles que la formation à distance. La FNSEA a largement contribué à la création de plusieurs modules de formations vidéo pour former les saisonniers venus travailler dans les entreprises au printemps durant le premier confinement.

Dans le même temps, la FNSEA a également largement soutenu le développement de l'apprentissage tel que voulu par les pouvoirs publics en augmentant notablement le nombre de contrats signés de plus de 15 %, avec 15 326 entreprises qui ont fait le choix d'embaucher 19 258 jeunes en apprentissage. Pour rappel, le secteur agricole connaît un des taux de rupture les plus bas. En effet, 7,5 % de ces ruptures ont lieu le plus souvent lors du 1^{er} mois de travail. A noter également que 91 % de ces entreprises sont des TPE, ce qui renforce largement le crédit des actions de la FNSEA vers les types d'entreprises qui constituent la base de ses adhérents.

Ainsi, les engagements auprès des maîtres de stage pour faciliter l'accueil des apprentis, la mobilisation pour l'obtention d'une aide à l'embauche de ceux-ci et nos actions autour de la promotion des métiers en direct ou avec l'appui d'OCAPIAT et de l'ANEFA ont porté leurs fruits.

L'année 2020 a également été une année de réflexion sur la politique de certification pour d'une part répondre aux nouvelles

exigences de France compétences, mais aussi pour mieux répondre aux enjeux et aux transitions auxquels fait face le monde agricole. La rédaction des nouveaux référentiels s'est effectuée tout au long du premier semestre 2021.

Concernant l'enseignement agricole, la FNSEA a largement déploré la fin du BEPA. En effet, tous les BEP ont été supprimés du code de l'éducation pour répondre aux exigences de la réforme du Bac professionnel en trois ans. Cependant, la FNSEA a réussi à garantir le principe d'une attestation d'acquisition des connaissances et des compétences à visée professionnelle pour ne laisser aucun jeune entrant dans un parcours Bac pro en trois ans sans perspective professionnelle. Ainsi, avec cette attestation, les jeunes seront en mesure de valoriser auprès des potentiels employeurs les acquis obtenus durant la formation.

L'ouverture du chantier de la rénovation du contenu des diplômes a également été l'occasion pour la FNSEA de s'investir largement sur les projets de nouveaux diplômes, avec la volonté de les rendre à la fois plus proches des attentes du monde professionnel, et plus attractifs auprès des jeunes en recherche d'orientation.

Embauche de

19 258

jeunes en apprentissage

Perspectives

Les perspectives pour 2021 s'inscrivent dans la continuité des actions réalisées en 2020 autour de l'apprentissage.

Concernant l'enseignement agricole de nombreux projets sont en cours autour de la place de la profession au sein des grandes familles de l'enseignement agricole. La rénovation des diplômes prendra une place prépondérante dans les débats.

Sur la formation continue, la FNSEA aura à cœur de continuer son action pour faire d'OCAPIAT un outil plus agile et performant au service de la branche et des entreprises agricoles. Dans le même temps, devraient également être entamées les négociations d'un nouvel accord formation.

Covid-sécheresse : éviter de voir les cotisations sociales plomber la trésorerie



Contexte sanitaire, sécheresse importante : 2020 aura été une année difficile pour la trésorerie des exploitations. Comme l'ensemble des employeurs et des chefs d'entreprise, les employeurs agricoles et agriculteurs ont bénéficié de la suspension du prélèvement des cotisations en mars et octobre 2020. Ils sont par ailleurs bénéficiaires des mesures d'exonération de cotisations de droit commun votées en juillet et en décembre 2020.

La FNSEA a obtenu des avancées pour les exploitants :

- Depuis le décret 2020-1328 du 2 novembre 2020, à la demande de la FNSEA, se sont ajoutés plusieurs autres secteurs : la fabrication de foie gras, la préparation à caractère artisanal de produits de charcuterie, le commerce de détail de viande, produits à base de viandes, sur éventaires et marchés, l'élevage de pintades, de canards et d'autres oiseaux (hors volaille) lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration.
- Ces exploitants ont eu la possibilité d'opter à titre dérogatoire pour le calcul de leurs cotisations et contributions sociales sur une assiette forfaitaire pour 2020. A la demande de la FNSEA, les délais d'option ont été reculés du 15 septembre au 15 octobre 2020. Les cotisations feront ensuite l'objet d'une régularisation lorsque les revenus réellement issus de l'activité au titre de 2020 seront connus, de la même manière que pour un nouvel installé. Dès 2021, cotisations et contributions seront de nouveau calculées sur la base d'une assiette triennale (moyenne des revenus 2018, 2019 et 2020) ou d'une assiette annuelle en cas d'option (revenus 2020).
- La FNSEA n'a pas obtenu en revanche la possibilité de bénéficier de l'assiette « nouvel installé » pour les agriculteurs frappés par la sécheresse de 2020 (année N pour les exercices décalés et année N-1).

Perspectives

Dans un contexte de crises climatiques, économiques et sanitaires successives, la FNSEA poursuit deux objectifs :

- Mener une réflexion sur une assiette de cotisations plus contemporaine au paiement des cotisations, afin de ne pas grever la trésorerie des exploitations en année creuse ;
- Obtenir la mise en œuvre d'une nouvelle assiette de cotisations et contributions sociales des non-salariés agricoles pour donner un ballon d'oxygène aux exploitations et une chance au « manger français ».

Concrètement, il s'agit d'accélérer le mouvement d'uniformisation de l'assiette sociale pour tous les non-salariés, dont les agriculteurs. C'est d'ailleurs ce qui avait été obtenu dans le cadre de la réforme des retraites avec la mise en œuvre, dès 2022, d'une nouvelle assiette unique et identique pour les cotisations sociales, la CSG et la CRDS.

Cette nouvelle assiette, votée en première lecture du projet de loi retraite à l'Assemblée nationale début 2020, supprime la déduction des cotisations et contributions sociales. La référence est une assiette brute amputée d'un pourcentage représentatif des prélèvements sociaux (30 % au minimum).

Cette assiette unique répond à un triple objectif :

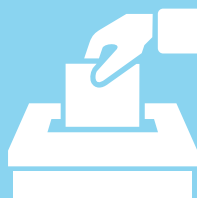
- De justice : par la suppression de l'assiette minimum de fait de la CSG/CRDS induite par la présence dans l'assiette, de cotisations sociales elles-mêmes basées sur des assiettes minima ;
- D'équité : par l'exclusion de l'assiette de CSG/CRDS des cotisations sociales comme pour les salariés ;
- De simplification : il n'existe pas moins de 3 assiettes (fiscalité, cotisations et contributions sociales) et la circularité du calcul des cotisations nuit à la réactivité de l'assiette.

Cette nouvelle assiette est de nature à favoriser la relance des entreprises agricoles qui cotiseront de manière transitoire, pour leurs non-salariés, jusqu'à la hausse progressive des cotisations de retraite envisagée par la réforme, sur une base légèrement réduite, plus juste, plus équitable et plus simple.



“
L'année 2020 a été difficile pour les agriculteurs dont l'activité principale relève des secteurs les plus touchés par le premier confinement et confrontés à une baisse d'activité de 50 %.
”

EN BREF



Reconduction du TODÉ

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a prolongé le dispositif TODÉ jusqu'à fin 2022, c'est-à-dire l'exonération spécifique de charges patronales pour les employeurs de saisonniers agricoles pour les rémunérations comprises entre 1 et 1,2 SMIC.

Il devait initialement s'achever au 31 décembre 2020. Cette reconduction était demandée avec insistance par la FNSEA, pour soutenir la compétitivité et l'emploi agricole mis à mal par une concurrence exacerbée portant sur le coût du travail.

Dispositif pérenne jusqu'à fin 2018 et qui visait à soutenir les employeurs de saisonniers agricoles par rapport aux pays européens ayant des salaires minima très inférieurs au SMIC, le TODÉ a été transformé en janvier 2019 en mesure temporaire, tout en y intégrant le CICE. Sa reconduction pour 2021 et 2022 est positive, mais l'objectif ultime est bien de le pérenniser, afin d'apporter une visibilité aux employeurs tant que l'harmonisation sociale européenne n'est toujours pas actée.



Élections MSA : un projet au service de la protection sociale des exploitants et du rural

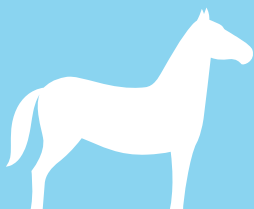
Après deux ans de préparation et la rédaction d'un projet politique, les élections des délégués cantonaux de la MSA ont eu lieu du 20 au 31 janvier 2020. Plus de 2,5 millions d'adhérents, actifs et retraités, répartis sur 3 collèges (exploitants / salariés / employeurs) ont désigné 13 760 délégués cantonaux. Un tiers des exploitants et des employeurs de main d'œuvre a voté. Ce taux de participation, en recul de 5 points par rapport à l'élection précédente, reste élevé par rapport aux autres élections professionnelles. Il montre l'attachement des ressortissants agricoles à une protection sociale de proximité, efficace et gérée par des élus.

Les Conseils d'administration des 35 caisses de MSA ont ensuite été élus au gré des turbulences sanitaires au printemps et pendant l'été. Le processus s'est achevé le 30 novembre 2020 avec l'élection des 29 administrateurs et du Président de la caisse centrale de la MSA en la personne de Pascal Cormery.

Les candidats exploitants et employeurs ralliés à la FNSEA et à JA ont largement remporté ces élections. Ils auront à cœur de défendre un régime professionnel impliqué dans les réalités et les difficultés du monde agricole et rural et son guichet unique. Perdre la MSA signifierait une forte dilution de la représentation des agriculteurs. Ils ne paieraient pas moins et auraient des interlocuteurs généralistes et plus éloignés de leurs préoccupations.

Pour garder la MSA, la FNSEA se bat pour une qualité de service sans reproche et homogène sur tout le territoire ainsi que la mise en œuvre de services spécifiques pour les employeurs. Les élus œuvrent aussi pour la mise en place de la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation à 85 % du SMIC et l'amélioration des prestations servies.

EN BREF



Retraites des chefs d'exploitation à 85 % du SMIC : un combat de près de 20 ans et une victoire importante

La loi 2020-839 du 3 juillet 2020 doit permettre de revaloriser dès janvier 2022 les pensions minimales des chefs d'exploitation à carrière complète de 75 % à 85 % du SMIC (environ 1 025 € par mois contre 905 € par mois actuellement). Cela représente un gain de 120 € par mois pour une carrière complète. Les bénéficiaires sont des chefs d'exploitation à carrière complète, déjà retraités ou futurs retraités, ayant accompli à minima 17,5 ans en tant que chef d'exploitation à titre principal. Pour la FNSEA et la SNAE qui demandent depuis 2003 une retraite agricole minimum à 85 % du SMIC pour la métropole et l'Outre-mer, c'est le fruit d'un très long combat syndical et une victoire importante. Il était en effet profondément injuste qu'un exploitant touche un minimum basé sur 75 % du SMIC lorsqu'un salarié bénéficie d'une retraite minimum calculée sur 85 % du SMIC. Les chefs d'exploitation seront désormais traités à égalité avec les salariés. Sont cependant exclues les carrières de conjoints ou d'aides familiaux pour lesquelles la pension minimum reste fixée à 555 € par mois. La FNSEA va poursuivre son travail sur cette question.

La FNSEA sera par ailleurs très attentive à ce que cette mesure soit, comme cela a été promis par le Gouvernement, financée par la solidarité nationale. La FNSEA refuse que le financement de la mesure ne revienne en définitive aux actifs comme cela avait été le cas en 2016 lors de la revalorisation des retraites des chefs d'exploitation à 75 % du SMIC.

Politique de certification des organismes de formation du réseau

La réforme de la formation professionnelle a largement impacté les modèles économiques des organismes de formation et les obligent également à rentrer dans un nouveau processus complexe de certification par la mise en place d'une démarche qualité.

A ce titre, et prenant pleinement son rôle d'accompagnement des organismes de formation des FRSEA/FDSEA du réseau, la FNSEA a décidé de mettre en place un dispositif de soutien à l'appropriation et à la mise en œuvre de cette certification obligatoire QUALIOPI. Ainsi, c'est aujourd'hui plus d'une dizaine de structures que la FNSEA accompagne, avec l'appui de structures spécialisées, vers la certification. Au-delà de la logique de réseau c'est également une démarche pleinement syndicale qui devrait permettre à des organismes de formation du réseau de maintenir ou de développer l'activité formation auprès des exploitants.

Des formations de formateurs sont déjà en cours de préparation pour 2021 et un projet de mutualisation de ressources pédagogiques pour diffuser plus largement des contenus de formation est à l'étude. L'idée est de créer une véritable communauté de travail pour soutenir le développement de la formation par nos structures.



La Carte Campagne, des services à tout bout de champs

Issue de l'Association sociale et culturelle paritaire en agriculture (ASCPA), la Carte Campagne a été proposée par les organisations patronales de la production agricole (FNSEA, FNB, UNEP, FNCUMA, USRTL, FFPF) et syndicales (FGA/CFDT, FNAF/CGT, FGTA/FO, CTFC-AGRI, SNCEA/CFE/CGC). Elle a été créée dans le cadre de l'accord du 4 décembre 2012 sur la mise en place d'un dispositif pour les salariés de la production agricole afin d'accéder à des actions sociales et culturelles.

Depuis janvier 2014, la Carte Campagne est envoyée gratuitement à tous les salariés de la production agricole ayant 6 mois d'ancienneté dans la même entreprise et ce, avant le 30 novembre de chaque année, pour leur permettre de profiter d'avantages similaires à ce que peut proposer un Comité social et économique.

Avec plus de 390 000 ayants droit, ce dispositif réunit les salariés agricoles au sein d'une même communauté, inédite et fédératrice, représentant ainsi l'un des plus grands Comités social et économique en France.

CARTE CAMPAGNE : MODE D'EMPLOI

En se connectant sur le site www.carte-campagne.fr, les salariés de la production agricole ont accès à des milliers d'offres partenaires valables partout en France. Afin de pouvoir répondre à tous les besoins, le site offre un véritable panel de remises, à valoir tant sur les vacances, les loisirs et les sorties que sur les besoins du quotidien. Grâce aux offres locales et nationales, la Carte Campagne permet de trouver les offres les plus proches de chez soi.

Pour rester informé, des newsletters mensuelles et une Page Facebook mettent en lumière de nombreuses offres, tout au long de l'année.

UN SITE EN ÉVOLUTION

Afin de répondre aux attentes des ayants droit, le site internet www.carte-campagne.fr se transforme intégralement. Ce nouveau site internet c'est une nouvelle charte graphique, une présentation des offres améliorée, la possibilité d'acheter directement en ligne à partir du site, mais aussi la géolocalisation des offres depuis son portable. Ces éléments devraient permettre d'enrichir l'utilisation de cet outil et d'apporter plus de services et de proximité aux salariés de la production agricole.



05

VIE DU RÉSEAU

L'année syndicale 2020
P. 54

Réflexion, formation
et accompagnement
dans les FDSEA
P. 55

Le développement
des services :
le lancement
d'une dynamique
d'accompagnement
au réseau
P. 56

Carte Moisson :
un + pour l'adhérent
P. 58

La Section nationale
des anciens exploitants
P. 58

La Commission
nationale
des agricultrices
P. 60

SNFM : accord historique
conclu avec les
propriétaires
sur le statut du fermage
P. 61

SNPR : un aboutissement
des travaux
du fermage
P. 63

L'année syndicale 2020



Si le contexte sanitaire a eu un impact fort sur la vie syndicale, la FNSEA a tout de même maintenu son Congrès, de manière inédite, et son réseau s'est mobilisé chaque fois que nécessaire, avec trois temps forts durant l'hiver, l'été et l'automne.



CONGRÈS ÉLECTIF ET RENOUELEMENT SYNDICAL

2020 a été une année électorale, avec la fin du mandat de trois ans de l'équipe en place. Situation sanitaire oblige, le Congrès initialement prévu à Niort à la fin du mois de mars s'est finalement

déroulé en deux parties.

La première journée a eu lieu le 18 juin, par visioconférence, et a été consacrée à la partie statutaire - présentation des comptes, Rapport d'activité et élection du nouveau Conseil d'administration. Dans les jours qui ont suivi, les administrateurs se sont réunis pour élire le nouveau bureau. Christiane Lambert et Jérôme Despey ont été réélus respectivement Présidente et Secrétaire général. Cette nouvelle mandature est aussi marquée par un taux de renouvellement d'environ un tiers des membres du Conseil d'administration.

La deuxième journée du Congrès s'est déroulée en septembre et a porté sur deux sujets prospectifs : FNSEA 2025, dont l'objectif est à terme de faire évoluer notre organisation syndicale pour continuer à répondre aux attentes et aspirations des agriculteurs, et l'adoption du rapport d'orientation intitulé « Faire du changement climatique une opportunité pour l'agriculture ». A noter la participation à cette journée de l'Académicien Erik Orsenna, qui a également préfacé le rapport édité pour la première fois sous le format d'un livre.



N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas.



DES ACTIONS SYNDICALES D'AMPLEUR

Trois temps forts ont marqué l'année, avec les slogans « N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas » puis « Et si votre assiette aussi passait son été en France ».

La stratégie syndicale de l'automne 2019 avait porté sur trois grandes

thématiques : agribashing, accords internationaux et surtranspositions/distorsions. Dans la continuité, la FNSEA et son réseau, avec JA, ont poursuivi cette stratégie en se focalisant sur deux sujets principaux qu'ont été l'application des EGA et les ZNT. En effet, si des avancées avaient été obtenues, tant la FNSEA que JA se sont accordés sur le fait qu'elles n'étaient pas suffisantes.

Sur les EGA, les quelques avancées notables - plus de 6 000 contrôles effectués par la DGCCRF, assortis de sanctions financières et un comité de suivi des relations commerciales fonctionnant relativement bien - ne compensent pas la non-application de l'article 44 de la loi EGAlim (interdiction

d'importer des denrées produites dans des conditions non conformes à nos normes de production).

Sur les ZNT, la FNSEA n'avait toujours pas reçu de réponse sur la compensation économique et la réciprocité malgré la mise en application des chartes pour réduire les ZNT.

Ainsi, la FNSEA et JA ont décidé d'une action coup de poing lors de l'inauguration du Salon de l'Agriculture par le Président de la République. Alors que le thème du SIA était « L'Agriculture vous tend les bras », le choix a été fait d'interpeller Emmanuel Macron à son arrivée Porte de Versailles grâce à un message clair tout en incitant les consommateurs à faire le choix du

Made in France grâce à des pancartes, bâches et interpellations par les élus devant les caméras.

Le deuxième temps fort de l'année s'est déroulé l'été, sous le slogan « Et si votre assiette aussi passait son été en France », faisant référence à la majorité des Français qui déclaraient prévoir passer leurs vacances estivales dans l'Hexagone. Les agriculteurs sont allés à la rencontre des consommateurs sur les aires d'autoroutes dans le cadre d'une opération réalisée en partenariat avec Vinci Autoroute – « Les petits marchés d'ici ». A plus long terme, cette collaboration pourrait déboucher sur la

vente pérenne de produits locaux dans les boutiques des aires d'autoroutes.

Les maires et les élus des intercommunalités ont également été sensibilisés à l'importance des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement français dans la restauration collective.

Enfin, la GMS a été ciblée, car si les enseignes ont plutôt joué le jeu pendant le confinement, les mauvaises habitudes ont repris rapidement.

Le troisième temps fort a consisté en une pression remarquée du réseau

FNSEA et des associations spécialisées à l'automne auprès des parlementaires et des pouvoirs publics. Sur quelques grands sujets comme la réintroduction des néonicotinoïdes, l'ajournement de la loi sur le bien-être animal ou encore le RIP, le travail efficace de la FNSEA a porté ses fruits.



Réflexions, formation et accompagnement dans les FDSEA



La formation professionnelle concerne aussi bien les élus que les collaborateurs. Elle intervient à tous les niveaux. Premièrement, elle permet de faciliter l'intégration et le développement des élus dans leurs responsabilités. De plus, elle offre aux collaborateurs une possibilité de s'adapter au développement des organismes et la chance de perfectionner leur approche professionnelle. La formation est un levier fort de montée en compétence pour l'ensemble du réseau FNSEA. Cela permet non seulement de suivre et de prévoir les mutations des organisations, mais aussi d'accroître la satisfaction au travail permettant d'augmenter la productivité et de réduire le turn-over. Ainsi, la FNSEA s'engage à mettre au point des programmes de formation se basant sur les besoins des publics adressés.

La formation est un levier fort de montée en compétence

LA FORMATION DES ELUS

Pour les élus, les manières de se former tendent à évoluer, devenant plus flexibles et plus efficaces. Les responsables agricoles évoquent le manque de temps comme la première raison qui les freine à renforcer leurs compétences.

Pour répondre à cette problématique, la FNSEA a fait le choix de revisiter la structure de la formation et de privilégier des temps de formation à distance en segmentant davantage. La nouvelle formule se base sur des temps de formation courts, d'environ une heure et demie, mais réguliers. Des temps forts sont prévus en présentiel, pour favoriser la mise en situation de l'apprentissage continu.

La prochaine promotion découvrira cette nouvelle formule, l'objectif étant toujours de dynamiser le réseau, renforcer l'implication des élus, fluidifier la communication et développer l'adhésion.

LA FORMATION DES DIRECTEURS

A la croisée de la politique définie par les élus et de la mise en œuvre opérationnelle par les équipes de collaborateurs, le directeur est le garant du bon fonctionnement de la structure. La formation des directeurs est, depuis 2019, complètement transformée. Ce parcours certifiant est assuré en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine. Cette formation a pour ambition de construire une vision commune de ce qu'est un manager dans le réseau FNSEA. L'objectif est de renforcer le travail collectif entre les directeurs et de les accompagner dans le déploiement de stratégies avec des outils opérationnels.

Avec le contexte du Covid, certaines sessions de formation se sont tenues en visioconférence et d'autres ont dû être reportées. Pour faire face à cette situation, les participants comme les formateurs ont dû faire preuve d'une grande adaptation pour préserver la dynamique de groupe.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

La FNSEA est aux côtés des animateurs pour les accompagner dans leur rôle stratégique pour la vie quotidienne du syndicat. Ainsi, la formation des animateurs leur apporte des clés de compréhension et d'action essentielles à leur métier : histoire du syndicalisme, réussite du binôme élu/salarié, animation de réunions et rédaction d'articles, communiqués et dossiers de presse.

Perspectives

Des réflexions ont débuté autour de la formation des animateurs. Le cycle de formation fera l'objet de changements et d'améliorations pour être au plus près des réalités terrain en constante évolution. Ce projet a pour but de redynamiser le réseau et accompagner les animateurs dans leurs mises en œuvre des acquis de la formation au service de leur FDSEA.

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Le service syndical, épaulé parfois par des organismes de formation, est intervenu à la suite de problématiques identifiées au niveau régional ou départemental pour animer des séminaires consacrés à la définition de projet de mandature, de fonctionnement des structures et de relance syndicale.

Le développement des services : le lancement d'une dynamique d'accompagnement au réseau



Après une année 2019 placée sous le signe de l'évaluation et de l'écoute, la cellule de développement des services a lancé son dispositif global d'accompagnement sur l'année 2020. La volonté affichée par la FNSEA d'accentuer l'appui au développement des services marchands répond notamment à l'enjeu majeur de faire évoluer la relation aux adhérents et de s'adapter aux nouvelles attentes de ces derniers.

C'est fort de ce contexte que plusieurs actions ont été conduites. La première a consisté au lancement d'un dispositif expérimental d'accompagnement « développement des services » aux FDSEA volontaires.

Cette démarche d'appui, méthode conduite auprès de 9 fédérations départementales, consiste en la réalisation d'un état des lieux partagé, à l'élaboration, au lancement et au suivi sur la durée du plan d'action qui

en découle.

Au-delà, ce travail permet d'identifier les initiatives du réseau en termes d'évolution de l'offre aux adhérents pour les partager ainsi avec le plus grand nombre.

L'année 2020 et la crise sanitaire qui l'a traversée restera atypique sur bien des points. C'est dans ce contexte que plusieurs opérations d'achat groupés ont été organisées pour répondre aux demandes des adhérents et fédérations en produits permettant aux entreprises de s'adapter. Plusieurs centaines de milliers de masques jetables ou réutilisables et de gel hydroalcoolique ont ainsi été fournis par ce biais sur l'ensemble du territoire.

La dynamique déployée dans ce cadre s'est poursuivie par la proposition d'autres offres clés en main. Cette démarche, dont l'accès s'articulera prochainement avec la Carte Moisson, permet de proposer aux fédérations départementales des opérations ponctuelles d'offres spécifiques à leurs adhérents et ainsi faciliter des animations de réseau.

Le troisième axe de travail sur le déploiement des services est l'action conduite dans le cadre de l'offre de service environnemental. Au travers d'EPITERRE®, la FNSEA souhaite fédérer une dynamique permettant aux

agriculteurs et aux FDSEA d'être les acteurs de cette opportunité. L'année 2020 a permis d'aller à la rencontre de nombreuses grandes entreprises afin de mieux cerner leurs attentes en la matière et d'affiner ainsi les offres. Cela a été aussi l'occasion de lancer les premiers contrats avec notamment la compensation de l'impact carbone lors des universités d'été du Medef. Les solutions en ligne aux employeurs, qui constituent le quatrième axe de travail, ont connu elles aussi des évolutions. Si Systera.fr, l'application permettant d'élaborer le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) et ses près de 12 000 utilisateurs poursuit son développement, PaieAgri.fr n'a pas rencontré le même succès. Lancée sur le deuxième semestre de 2018, cet outil du réseau FNSEA permettant la réalisation de bulletins de paie en ligne est confronté à un développement bien en deçà des prévisions. C'est en ce sens que, après évaluation et échange avec le réseau, ce dispositif va être stoppé dans sa forme actuelle et une concertation va être ouverte pour définir la suite à donner à cette action.

**Systera.fr,
la solution permettant
l'élaboration du DUER,
a dépassé les**

**12 000
utilisateurs**

Un nouvel axe d'intervention est le déploiement de la convention collective nationale. Signé le 15 septembre dernier, ce nouveau cadre juridique régissant la relation entre les employeurs et salariés est une opportunité pour aller au contact et accompagner dans une logique de service les employeurs de la production agricole et des CUMA. C'est sur ces bases qu'une série d'outils a été mise en place pour faciliter l'action et les ambitions du réseau en la matière. Le site www.convention-agricole.fr a été construit dans cet optique, pour faciliter l'interaction avec l'ensemble des employeurs.



Perspectives

La dynamique voulue et ainsi lancée va se poursuivre sur 2021. Des actions et offres sont en cours d'élaboration pour offrir au réseau FNSEA les conditions au renforcement et au développement de la relation aux adhérents. Engagement, initiative, agilité seront les maîtres mots de ce nouvel exercice qui s'ouvre.

La Carte Moisson : un plus pour l'adhérent



La Carte Moisson matérialise l'adhésion au réseau FNSEA. Grâce aux milliers d'offres développées localement et nationalement, elle permet aux adhérents de bénéficier de nombreuses remises partout en France. Conçue pour apporter un service supplémentaire à ses ayants droit, la Carte Moisson fait bénéficier aux exploitants agricoles, ainsi qu'à leur famille, d'avantages comparables à ce que peut offrir un CSE.

NOUVELLE IDENTITÉ, NOUVEAU SITE

Cette année, la Carte Moisson fait peau neuve ! En accord avec l'ensemble des départements inscrits dans le dispositif, la carte a vu son visuel changer et ainsi marquer une nouvelle identité graphique. Une refonte intégrale du site internet www.carte-moisson.fr a également été menée, apportant ainsi de nombreuses évolutions (affichage de la Carte Moisson sur mobile, géolocalisation des boutiques à proximité, paiement en ligne, etc.), mais également de nombreuses autres à venir. Ce nouveau site est ainsi conçu dans l'optique de faciliter l'utilisation de la Carte Moisson.

DES OFFRES PARTENAIRES TOUJOURS PLUS INTÉRESSANTES

Un travail se poursuit en parallèle pour proposer des offres partenaires toujours plus intéressantes pour les adhérentes et les adhérents. Ceci est réalisé dans l'optique de conforter la Carte Moisson comme un marqueur important de l'adhésion.

KOPE, LA NOUVELLE CARTE D'AVANTAGES

Basée sur le même socle d'offres que la Carte Moisson (hors catégorie professionnelle), KOPE est adressée à toutes les entreprises souhaitant faire bénéficier à leurs salariés d'avantages et de remises sur des enseignes partenaires (loisirs, sorties, bien-être, marché, maison, vacances).

La Section nationale des anciens exploitants



On dénombre plus de 1,3 million de personnes relevant du régime de retraite de base des non-salariés agricoles dont 91 % sont des poly-pensionnés. Les retraites agricoles sont considérées comme les plus petites pensions de toutes les catégories socioprofessionnelles. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation, ayant validé au moins 150 trimestres au régime des non-salariés agricoles et bénéficiaires de la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire), est de 10 534 € bruts, soit 878 € bruts mensuels. La SNAE représente avec les SRAE (Sections Régionales des Anciens exploitants) et les SDAE (Sections Départementales des Anciens Exploitants) plus de 100 000 adhérents, dont elle défend les intérêts. Ces intérêts portent à la fois sur le montant des retraites, l'accès aux soins, les conditions de vie, la reconnaissance du rôle social des retraités...

UNE RÉFORME DES RETRAITES À L'ARRÊT

La crise sanitaire a contraint le Gouvernement à mettre de côté les discussions qui étaient menées depuis plus de deux ans sur la réforme des retraites. La SNAE poursuit son travail

de lobbying et de communication afin de faire progresser le niveau des retraites des non-salariés agricoles en continuant de réclamer notamment l'alignement sur les autres régimes et une revalorisation des montants.

“

La SNAE s'est mobilisée pour la revalorisation des retraites à 85 % du SMIC.

”

UNE VICTOIRE SYNDICALE : LES 85 %

C'est grâce à ce travail que la SNAE a obtenu en 2020, le vote d'une loi prévoyant une revalorisation des retraites à 85 % du SMIC dès janvier 2022. Ce vote au Sénat le 29 juin 2020 va plus loin que le projet de loi de réforme des retraites puisqu'il intègre les retraités actuels. Ceux étant rentrés dans le dispositif des 75 % rentreront automatiquement dans celui des 85 % au 1^{er} janvier 2022. Les 85 % seront appliqués au moment de la liquidation de la retraite ou au 1^{er} janvier 2022 pour les retraités actuels. La revalorisation sera ensuite en fonction du coût de la vie. Cette véritable victoire syndicale concernera plus de 196 000 personnes.

Ce texte permet également d'assurer plus d'égalité et de justice en intégrant les retraites acquises dans les autres régimes. Ainsi, au-delà de 1 025 € tous régimes confondus, il n'y aura pas de revalorisation.



Reste la problématique du financement qui devrait relever de la solidarité nationale. Une fois de plus la SNAE réaffirmera sa volonté que les engagements pris dans ce sens soient respectés et que cette revalorisation ne pèse pas sur les actifs.

Les conjoints et aides familiaux ne sont pas concernés par ce texte qui valorise les chefs d'exploitation à carrière complète. La question de la faiblesse des retraites des membres de la famille, sujet qui tient particulièrement à cœur à la SNAE, ne sera pas abandonnée.

LA CRÉATION D'UNE CINQUIÈME BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La SNAE a étudié les propositions émises dans le rapport Vachey et a partagé son ambition concernant la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à la dépendance. Elle sera cependant attentive au financement qui pourrait y être associé et à ce que sa gestion soit confiée à la MSA.

SOUTIEN DE SON RÉSEAU

La SNAE s'est investie pour rester proche de son réseau et a su être à l'écoute et disponible pour répondre aux questions émanant des territoires.

Perspectives

La SNAE va poursuivre en 2021 son travail de fond pour :

- Le financement des revalorisations reposant sur la solidarité nationale et non sur la profession agricole par la RCO ;
- Des retraites indexées sur l'inflation et restant au moins égales à 85% du SMIC tout au long de la retraite ;
- Un meilleur pouvoir d'achat en veillant à lutter contre les nouvelles taxes et impôts ;
- Le relèvement du seuil du barème pour le calcul de la CGS et CRDS de 5% par an pendant 5 ans ;
- Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les personnes seules, les veuves, les veufs et les invalides, et l'harmonisation des systèmes de réversion ;
- Une meilleure prise en charge de la dépendance.

La Commission nationale des agricultrices



Aujourd'hui en France, on dénombre 113 200 cheffes d'exploitations soit 1/4 des chefs d'exploitation. En 10 ans, la baisse du nombre de cheffes a été quasi identique à celle de leurs homologues masculins (-14 % pour les femmes, -15 % pour les hommes).

Depuis 1961, où le mot « agricultrice » est entré dans le Larousse, la place des femmes et leurs conditions de vie en agriculture se sont beaucoup améliorées. Elles bénéficient, grâce au travail qu'ont mené des pionnières engagées, d'une meilleure reconnaissance économique et sociale avec notamment la possibilité de création d'un GAEC entre époux, l'alignement de la durée du congé maternité sur celle du régime général, la gratuité des points de la retraite complémentaire obligatoire... Il reste cependant des voies d'amélioration et de progrès.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES AGRICULTRICES

L'engagement des agricultrices et l'encouragement à la prise de responsabilités auront cette année encore été au cœur des réflexions menées par la Commission.

C'est au travers d'interventions dans les instances FNSEA et auprès de son réseau, d'interviews avec les journalistes, de vidéos et de publications sur les réseaux sociaux, qu'elles ont mis en avant le rôle primordial des agricultrices et leur nécessaire implication au sein des différentes organisations professionnelles. Grâce à ce travail, de plus en plus d'agricultrices osent s'impliquer en dehors des exploitations.

FNSEA 2025

La CNA s'est inscrite pleinement dans le projet FNSEA 2025 en intégrant le comité de pilotage et en étant partie prenante dans les discussions et orientations du projet.

LES MESURES COVID

La Commission a porté deux mesures spécifiques durant les épisodes de confinement liés à la crise sanitaire. La première concernait la possibilité pour les enfants d'agriculteurs, lors du premier confinement, d'être intégrés aux dispositifs de garde proposés aux personnels soignants. La FNSEA n'a malheureusement pas obtenu satisfaction sur ce point.

La seconde a porté sur la mise en œuvre d'arrêt de travail dérogatoire ouvrant droit au versement d'indemnités journalières de sécurité sociale pour les non-salariés agricoles en cas de retrait des enfants des établissements d'accueil. Cette demande a été entendue et mise en application à compter du 1^{er} septembre.

LA RÉFORME DU FERMAGE

La CNA a suivi avec attention les discussions menées par la SNFM et la SNPR concernant la réforme du statut du fermage. Elle s'est montrée vigilante afin d'assurer au mieux la protection des agricultrices.

LES RENDEZ-VOUS POLITIQUES

La Commission a rencontré Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et Mme Annick Billon, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, sur les sujets de préoccupation des agricultrices. La sénatrice a émis le souhait de poursuivre le travail engagé depuis de nombreuses années avec la CNA et qui a permis la rédaction de plusieurs rapports parlementaires.

LE SOUTIEN AUX AGRICULTRICES À TRAVERS L'EUROPE

La CNA a également participé au projet européen Reward qui vise à améliorer la formation des agricultrices et à leur donner les moyens de mieux gérer leurs activités professionnelles ou de se créer de nouvelles opportunités sur les exploitations.

La CNA s'est également impliquée dans :

- Un soutien et un accompagnement de son réseau ;
- L'amélioration de la retraite des agricultrices en participant aux réflexions menées dans le cadre de la réforme et par des actions de lobbying ;
- Le soutien et l'accompagnement des personnes en situation fragilisée en encourageant les agricultrices à rester à l'écoute des difficultés vécues ;
- Une meilleure protection et reconnaissance des agricultrices par un travail sur le statut ;
- La lutte contre l'emploi abusif de l'image des agricultrices dans les publicités agricoles ;
- La promotion de l'agriculture au travers de la plateforme #Agridemain, de représentations lors de salons, de la page Facebook dédiée à la CNA ;
- Un soutien des travaux menés par l'AFDI et Solaal (association qui facilite le lien entre les donateurs et les associations d'aide alimentaire) ;
- Le maintien du lien avec les agricultrices wallonnes.

Perspectives

Le travail de la CNA pour 2021 aura pour objectif :

- D'encourager et de faciliter la prise de responsabilités des agricultrices en dehors des exploitations ;
- De poursuivre sa communication sur l'agriculture et le métier ;
- D'encourager et de soutenir l'installation des femmes en agriculture ;
- De poursuivre le travail de lobbying engagé auprès des différents politiques afin de faire avancer les différentes problématiques soulevées par la Commission.

SNFM : accord historique conclu avec les propriétaires sur le statut du fermage



Un nouveau Conseil d'administration SNFM a été élu lors du Congrès début mars 2020 accueillant dix nouveaux administrateurs en son sein. Le Bureau de la SNFM a ensuite été élu de manière dématérialisée mi-mai. Bertrand Lapalus (Loire) poursuit son mandat de Président, accompagné de Patrice Chaillou (Vendée) en qualité de Secrétaire général.

La situation sanitaire n'a pas facilité les moments de rencontre entre les administrateurs. Cependant, les restrictions n'ont pas empêché les fermiers de travailler. Grâce à de nombreux conseils d'administration en visioconférence, la SNFM a pu continuer à travailler sur les sujets clés de son année.

UN ACCORD HISTORIQUE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Des avancées historiques ont eu lieu cette année pour la SNFM. Le 9 septembre 2020, le Conseil d'administration de la FNSEA a validé la proposition relative à la transmission de l'entreprise du fermier sortant, et la subrogation d'un investisseur dans l'exercice du droit de préemption du preneur. Puis, le 15 octobre 2020, il a soustrait de l'accord le point sur la décote, et confirmé qu'en cas de préemption par le fermier, le prix de vente sera fixé en référence à la valeur du marché des terres agricoles.

L'accord SNFM/SNPR contenant six propositions est donc validé par le Conseil d'administration de la FNSEA. Cet accord historique forme un tout qui se veut équilibré et auquel adhèrent tant les représentants des bailleurs que ceux des preneurs. Les évolutions du statut du fermage doivent être globales. Elles devront nécessairement être accompagnées en parallèle d'un statut de l'agriculteur professionnel et d'un renforcement du contrôle des structures. Ce dernier doit être un outil fort et rigoureusement appliqué dans tous les départements. Dans la continuité de l'évolution du statut du fermage, la SNFM et la SNPR ont été auditionnées le 25 juin 2020 par les députés Jean Terlier et Antoine Savignat, en charge d'une mission d'information parlementaire sur le régime juridique des baux ruraux. Certaines des propositions du rapport d'information, remis en conclusion de leurs travaux, vont dans le sens des propositions communes des fermiers et des bailleurs de la FNSEA, d'autres non.

LES FERMERS FACE À L'ENVIRONNEMENT, UN SUJET D'ACTUALITÉ

Le thème du Congrès SNFM au Cap d'Agde (34), les 4 et 5 mars 2020, était : « Le fermier : un acteur de l'environnement ». Les travaux en groupe ont permis aux fermiers d'étudier l'impact de l'environnement sur la relation preneur/bailleur et les outils de protection de l'environnement à la disposition de l'exploitant. La table ronde sur le thème « Statut du fermage et environnement : comment les concilier positivement ? » a permis aux intervenants de s'interroger sur les relations actuelles entre fermiers et environnement. Pour la SNFM, il est important de faire connaître et de valoriser les outils contractuels existants afin que l'agriculteur s'implique de façon

volontaire et non de manière imposée. Par ailleurs, la SNFM souhaite que les actions répondant positivement au défi environnemental soient rémunérées.

Lors de la journée des Présidents, le 28 septembre 2020, les débats de l'après-midi ont été consacrés aux conséquences de l'environnement sur la relation preneur/bailleur.

Accompagnée de Thierry Coué, Président de la Commission environnement à la FNSEA, les fermiers ont pu s'interroger sur la place de l'environnement, et ainsi poursuivre les travaux du Congrès du Cap d'Agde.

La SNFM travaille à exposer les problématiques que les fermiers peuvent rencontrer dans la valorisation de l'environnement, et cherche des solutions pour permettre une conciliation bénéfique entre la préservation du statut du fermage et la préservation de l'environnement.

LE JFM À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Depuis mai 2020, le Journal du Fermier et Métayer est envoyé par voie dématérialisée, de manière totalement gratuite. Cette nouvelle version rencontre un réel succès car, diffusée par mail, elle permet de toucher un public beaucoup plus large pour un coût réduit. Le JFM est ainsi partagé avec toutes les sections départementales mais aussi avec de nombreux lecteurs praticiens du droit comme des magistrats, avocats, députés, professeurs de droit, conseiller fonciers, etc.

Perspectives

La SNFM souhaite faire vivre l'accord conclu avec la SNPR. L'accord politique ayant été traduit en droit, il doit désormais être repris dans la loi. La tant attendue loi foncière pourrait être le parfait vecteur législatif de cet accord. Un travail de lobbying auprès de nos parlementaires est essentiel. La SNFM a travaillé durement et longuement pour obtenir un tel accord avec la SNPR. Il doit maintenant être valorisé et vivre sur le terrain.

La suite logique de l'accord sur la transmission est le travail sur l'évaluation de l'entreprise agricole. L'objectif de la SNFM est de valoriser la transmission globale de l'exploitation, et c'est dans cette continuité que la section travaillera en 2021 sur l'évaluation de l'entreprise agricole, vers une meilleure transmission de l'exploitation dans sa globalité. La SNFM souhaite aboutir à une méthode cadre, déclinée au niveau des départements, par les preneurs et bailleurs, en Commission Consultative des Baux Ruraux.

**Un accord historique
avec les propriétaires**



SNPR : un aboutissement des travaux sur le statut du fermage



L'année 2020 a été particulière pour la SNPR avec un nombre de réunions plus réduit du fait de la situation sanitaire. Cela n'a pas empêché la tenue de son congrès annuel, de même que l'avancée sur plusieurs sujets importants, en particulier le statut du fermage. Le congrès de mars 2020 a été l'occasion de l'élection du Conseil d'administration qui a donné lieu à un renouvellement de l'équipe dirigeante : le nouveau Président de la SNPR pour la mandature 2020-2023 est Patrice Joseph (Eure-et-Loir) et son Secrétaire général est Jean Barreau (Mayenne). Tous deux ont à cœur de poursuivre le travail de leurs prédécesseurs.

Les rencontres avec la SNFM ont abouti à un accord global sur une évolution du statut du fermage, validé par le Conseil d'administration de la FNSEA :

- Rendre l'état des lieux obligatoire en supprimant l'indemnité de sortie en cas d'absence d'état des lieux ;
- Rendre obligatoire la conservation de la parcelle de subsistance par le fermier prioritairement sur ses terres en propriété ;
- Ouvrir la possibilité d'un accord amiable dérogoire au statut du fermage entre bailleur et preneur lors de la réalisation de constructions, d'investissements ou d'améliorations. Une fois signé, cet accord s'impose aux parties et au juge ;
- Permettre la révision du fermage anormal, une seule fois au cours de la 6^e année du premier bail, sans rétroactivité ;
- Améliorer la transmission de l'entreprise du fermier sortant en présentant le repreneur aux propriétaires. Un nouveau bail est systématiquement signé avec le nouveau fermier. Un système de priorité permet à un fermier souhaitant installer son descendant de pouvoir le faire, hors cas de reprise. Le propriétaire, lui, a la charge de présenter une proposition de bail au futur locataire ;
- Etendre la subrogation du droit de préemption du fermier à un investisseur foncier, le prix du bien vendu étant fixé conformément au prix du marché des terres agricoles.

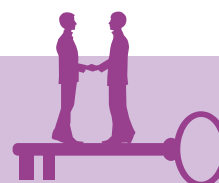
Toutes ces mesures visent à moderniser le statut du fermage, le rendre plus attractif pour toutes les parties et permettre de redonner l'envie de louer aux propriétaires, tout en gardant un équilibre dans la relation bailleur-preneur. Les deux sections sociales et le Conseil d'administration de la FNSEA ont jugé ces objectifs remplis. Il s'agit d'une avancée historique dans le dialogue entre la SNPR et la SNFM.

Pour porter cette volonté commune d'évolution du statut du fermage, la SNFM et la SNPR ont fait part de leurs propositions lors d'une audition par les

députés Jean Terlier et Antoine Savignat dans le cadre de la mission d'information sur le régime juridique des baux ruraux. Le rapport d'information, remis en conclusion de leurs travaux, évoquent certaines propositions communes des fermiers et des bailleurs de la FNSEA.

La SNPR a aussi engagé lors de son congrès annuel une réflexion sur l'aménagement du territoire, pour trouver la voie entre artificialisation et dynamisme local. Les débats ont été riches et les interventions fortement appréciées.

Perspectives



La SNPR, après avoir trouvé un accord de la SNFM sur le statut du fermage, souhaite que cette thématique soit inscrite dans une loi sur le statut du fermage, pour faire suite à la mission parlementaire susmentionnée. Cette loi doit être équilibrée et redonner aux propriétaires l'envie de mettre ou remettre à bail leur foncier agricole.

Par ailleurs, la SNPR souhaite faire évoluer les règles relatives à la fiscalité des baux ruraux afin que celles-ci soient en phase avec les intérêts économiques et environnementaux des terres agricoles. Ce sera donc un chantier majeur de la SNPR, en relation avec la Commission fiscale de la FNSEA, pour la loi de finances pour 2022.

L'environnement est également un thème qui sera un des fondements de la mandature 2020-2023, car cette problématique a une influence grandissante sur la propriété foncière.

06 COMMUNICATION

Adaptation de
l'actualité
P. 66

Gestion des chantiers
structurels
P. 68

Retour sur
les rendez-vous
incontournables
P. 69

Adaptation à l'actualité



La crise sanitaire qui s'est déclarée en début d'année 2020 a bousculé l'agenda. Nombre de temps forts constitutifs de la stratégie de communication ont été remis en cause, reportés voire annulés, à l'exception du Salon de l'agriculture pour lequel la présence de la FNSEA a été intégralement repensée. Le travail de la FNSEA en matière de communication a consisté durant les mois qui ont suivi à saisir les opportunités offertes par cette crise et les confinements successifs pour valoriser largement l'image de l'agriculture française.

PROMOUVOIR LE LIEN ENTRE L'ALIMENTATION QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS ET LE RÔLE DES AGRICULTEURS

Le premier confinement a révélé aux yeux des pouvoirs publics et du grand public l'importance d'avoir une agriculture forte en France, à même de parer à tout risque de pénurie. L'action de la FNSEA a consisté à valoriser le travail des agriculteurs, leur engagement sans faille dans cette période de crise, et leur rôle indispensable dans la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire des Français. Le but a été de faire comprendre au plus grand nombre que, derrière leurs achats en grandes surfaces, il y avait des hommes et des femmes qui chaque jour et quel que soit le contexte, continuent à produire, pour leur garantir une alimentation de qualité, sûre et tracée et les tenir à l'abri de tout risque de pénurie. L'objectif a été de donner au secteur agricole la

visibilité méritée dans un contexte médiatique foisonnant et saturé d'analyses, de prises de parole, de reportages et de témoignages.

Dans ce cadre, la FNSEA a lancé la campagne de communication #OnVousNourrit.

Cette dernière a consisté en :

- La diffusion quotidienne sur les réseaux sociaux de photos d'agriculteurs partout en France témoignant de leur travail et de leur production et permettant au consommateur de faire le lien entre ce qu'il voyait sur la photo et ce qu'il trouvait dans son assiette ;
- Une présence médiatique accrue pour toucher une cible plus large que celle habituellement atteinte via les réseaux sociaux et sensibiliser les journalistes aux enjeux agricoles.

CHIFFRES CLÉS

+ de 600 photos envoyées par le réseau diffusées en **116** tweets, **100** posts Facebook, **10** vidéos reprenant les visuels en mosaïque.

3 points médias ont été réalisés, **13** communiqués de presse diffusés, **18** interviews données sur les principales chaînes de télévision et radio nationales, **+ de 300** retombées presse tous médias et toutes interviews d'élus FNSEA confondus.



ASSEOIR L'IMPORTANCE DE RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE FRANÇAISE

Le premier confinement a révélé aux yeux des pouvoirs publics et du grand public l'importance de travailler au renforcement de la souveraineté alimentaire.

Ce constat a donné l'opportunité de placer au cœur du débat les positions que la FNSEA porte depuis de nombreuses années et qui ont été rassemblées au sein d'un Manifeste pour une souveraineté alimentaire solidaire.

La sortie de ce Manifeste a fait l'objet d'un plan média afin de lui garantir un écho médiatique, dans un contexte où de nombreuses organisations et partis politiques avaient édité le leur, sur la même problématique. Ce plan a consisté en :

- La publication le 5 mai d'une tribune commune aux organisations du CAF dans le journal L'Opinion intitulée « Rebâtir une souveraineté alimentaire » ;
- La tenue d'une conférence de presse le 6 mai 2020 ;
- Une large diffusion du manifeste ;
- Une communication sur les réseaux sociaux à visée pédagogique par l'intermédiaire d'infographies et de vidéos explicatives des enjeux ;
- Une multiplication des interviews dans les médias pour en faire la promotion.

DONNER UN COUP DE PROJECTEUR À L'ORIGINE FRANCE

L'annonce du second confinement a été l'occasion de lancer une seconde campagne de communication de large ampleur, cette fois-ci autour de l'importance de manger français, en valorisant les produits français à quelques semaines des fêtes de fin d'année. Comme pour la précédente, cette campagne a eu pour objectif d'apporter un soutien aux productions affectées par la crise et de rassurer les consommateurs sur la continuité de la chaîne alimentaire. Elle a visé particulièrement à affirmer que le contexte sanitaire ne viendrait pas ternir les moments de fêtes de fin d'année, occasion de moments de convivialité et de retrouvailles autour de bons repas. Cette campagne a donné l'opportunité de marteler sur un temps long le message autour de l'importance de privilégier l'origine France, les productions de saison et de proximité.

Cette campagne, intitulée #MangerFrançais et menée en partenariat avec Jeunes Agriculteurs, a été conçue de manière à sortir de la sphère agricole et à toucher un public plus large. Elle a consisté en :

- La réalisation d'un clip de campagne s'appuyant sur le titre « Ensemble » du groupe Les Frangines, et valorisant l'ensemble des productions, des agriculteurs, de l'agriculture dans toute sa diversité, dans toutes ses composantes. Il a été pensé

Savoir tirer les leçons de la crise du Covid-19

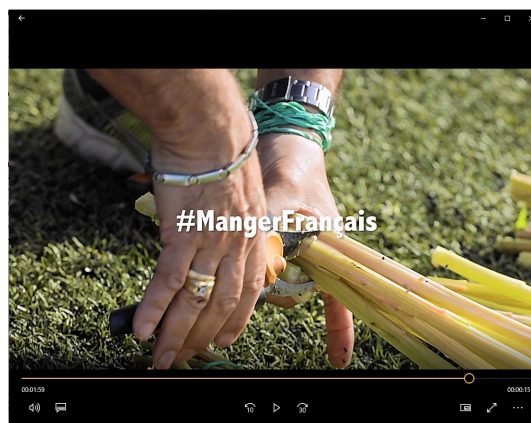


La FNSEA a fait de la souveraineté alimentaire l'une de ses priorités stratégiques. Pour lui conserver une visibilité médiatique optimale, une communication régulière autour de cette thématique a été assurée, notamment en rappelant les convictions sur la question à chaque prise de parole des élus dans les médias et à l'occasion de leurs déplacements.

CHIFFRES CLÉS :

40 journalistes présents

489 000 vues sur 15 jours grâce notamment à un sponsoring sur les réseaux sociaux



comme un véritable « cri du cœur » à nos concitoyens, afin qu'ils prennent conscience de l'importance de leur acte d'achat ;

- Le lancement de ce clip au travers d'une conférence de presse commune de la FNSEA et JA le 18 novembre 2020

- La mise en place d'une campagne digitale durant tout le mois de décembre sous la forme d'un calendrier de l'avent avec :
 - la publication, chaque jour, d'un contenu différencié en fonction du canal de diffusion, valorisant l'ensemble des produits festifs sous la forme de posts « chiffres clés », « le saviez-vous ? », de fiches ou vidéos recettes, de tutos, de vidéos portraits d'agriculteurs ;
 - l'organisation d'un concours quotidien sur les réseaux sociaux ;
 - la diffusion d'une web-série en conclusion de cette campagne « [Spécial Fêtes] – On se dit tout sur ... ».
- Chaque épisode a réuni sur une exploitation agricole un trio de personnes issues d'univers distincts, mais complémentaires : un chef, un producteur et un consommateur. A travers la réalisation d'une recette, ils se sont attachés à mettre en lumière un produit emblématique des fêtes et à répondre aux questions que l'on peut se poser sur la manière dont il a été produit.

CHIFFRES CLÉS

▶ **28** produits mis à l'honneur
 ▶ **15** filières représentées
 ▶ **55** contenus réalisés

▶ **4** épisodes

▶ **Des chefs de renom** : Thierry Marx, Babette de Rozières, Georges Blanc, Patrick Blanchard, de l'Association Française des Maîtres Restaurateurs, et un message aux agriculteurs de Philippe Etchebest. Près de **300 000** vues = objectif grand public atteint !



Gestion des chantiers structurels



Construction d'une réponse collective face à l'agribashing

L'année 2020 a été marquée par la mise en place d'un groupe de travail réunissant les membres des organisations du CAF. Ce groupe a été mandaté en début d'année pour réfléchir à la manière d'apporter une réponse collective à la problématique de l'agribashing. Accompagné d'un prestataire extérieur, ce groupe a élaboré un travail de diagnostic stratégique afin d'être en capacité de construire ensuite des actions de communication impliquant l'ensemble des organisations du CAF. Ce travail a donné lieu à des recommandations stratégiques qui ont été présentées aux présidents des organisations du CAF.

Ces recommandations se sont appuyées sur trois leviers, identifiés comme déterminants pour modifier l'image de l'agriculture auprès de l'opinion publique :

- Un changement de posture, pour passer de la complainte défensive à l'initiative positive ;
- Un changement de discours, pour passer de la victimisation à la pédagogie assumée d'une agri-révolution en cours ;
- Un changement de modes d'action, pour prendre l'initiative à l'égard de quatre publics prioritaires : les journalistes, les néo-ruraux, les consommateurs, les décideurs.



PROMOUVOIR LARGEMENT LE RÔLE DE L'AGRICULTURE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une importance particulière a été attachée à accompagner la sortie du Rapport d'orientation de la FNSEA « Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture », voté en septembre 2020, et à travailler à sa vulgarisation afin d'en faire un document de référence auprès d'un large public (institutionnels, journalistes) sur la thématique de « agriculture et changement climatique ».

Salon International de l'Agriculture : une édition 2020 sous le signe de l'inédit



LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA)

Malgré une fermeture anticipée d'une journée qui a donné le « la » à une année toute particulière pour le monde agricole, le SIA a accueilli 482 221 visiteurs (contre 633 213 en 2019) et a marqué un véritable tournant dans l'approche de ce rendez-vous par la FNSEA. En effet, l'intégralité du stand et des interactions avec le public a été repensée tant dans son agencement que dans le programme d'animations. Autour de la devise « l'agriculture vous tend les bras », le stand a pris la forme d'un corps de ferme, dont la silhouette typique a permis de se démarquer visuellement dans un hall dédié aux stands institutionnels, tout en affichant une allure chaleureuse et accueillante. Pour la première fois, une communication et un espace dédiés à chacune des trois cibles ont été déployés :

- Pour la cible institutionnelle, un espace confortable et fonctionnel adapté à la solennité des échanges et des interlocuteurs ;

- Pour la cible professionnelle, en plus du traditionnel bar, un accent a été mis sur la convivialité et la modernité d'un espace « workshop » (longue table d'hôte, présence d'un animateur et d'experts) où des rendez-vous techniques thématiques de courte durée ont été proposés tout au long de la journée, et où les participants ont pu librement obtenir informations et réponses personnalisées ;
- Pour la première fois, un espace interactif spécifique au grand public composé de 4 petites salles qui ont proposé un parcours immersif multisensoriel mettant à l'honneur des productions françaises. Les agriculteurs, mobilisés en nombre tout au long de la semaine, ont été présents à la sortie pour recueillir les impressions des visiteurs et répondre à toutes leurs questions.

Tous les dispositifs mis en œuvre ont visé à instaurer interaction, dialogue, et échange entre grand public et agriculteurs.

Comme chaque année, la FNSEA a également accueilli Solaal et les Banques alimentaires sur son stand. Pour permettre de sensibiliser les publics aux valeurs solidaires si caractéristiques du monde agricole, un appel à la collecte a été lancé, qui s'est matérialisé en fin de Salon par une très longue chaîne humaine de don déployée depuis l'entrée du hall jusqu'à notre stand.

Enfin, pour canaliser les flux de communication et rendre les thèmes phares plus lisibles, chaque journée a été dédiée à un enjeu — l'emploi et la formation, le syndicalisme économique, l'éducation à l'alimentation, etc. - sans pour autant oublier les grands rendez-vous incontournables, comme la remise des prix du Tour de France, l'invitation de personnalités comme Thierry Marx, ...

Le stand de la FNSEA a ainsi constitué, tout au long du Salon, un point de ralliement, de discussions et d'échanges, et une étape incontournable de tous types de visiteurs.

Glossaire

AB

Agriculture Biologique

AFDI

Agriculteurs français et développement international

ANEFA

Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ASCPA

Association Sociale et Culturelle Paritaire en Agriculture

AUP

Autorisation Unique de Prélèvement

BEPA

Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles

CAF

Conseil de l'Agriculture Française

CDAC

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

CDOA

Commission Départementale d'Orientation Agricole

CDPENAF

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CET

Contribution Economique Territoriale

CICE

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

CNA

Commission Nationale des Agricultrices

CNI

Commission Nationale d'Indemnisation

CNGRA

Comité National de Gestion des Risques en Agriculture

CPSE

Contrat de Prestation de Services Environnementaux

COGECA

Comité Général de la Coopération Agricole de l'Union européenne

COPA

Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union européenne

COREAMER

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural

CORENA

Comité de REnovation des Normes en Agriculture

CUMA

Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

CRDS

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

CSE

Comité Social et Economique

CSG

Contribution Sociale Généralisée

DGCCRF

Direction Générale de la Concurrence,

de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DGPE

Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises

DUER

Document Unique d'Evolution des Risques

DRAAF

Direction Générale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EGA

Etats Généraux de l'Alimentation

EPCI

Etablissement public de coopération intercommunale

EPI

Equipement de Protection Individuelle

FAO

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

FDC

Fédération Départementale des Chasseurs

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEEF

Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France

FMSE

Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental

FNC

Fédération Nationale des Chasseurs

GAEC

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GIEC

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du climat

GMR

Groupement Monde Rural

GNR

Gazole Non Routier

HVE

Haute Valeur Environnementale

INRAE

Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

ITA

Institut Technique Agricole

IS

Impôt sur les Sociétés

MSA

Mutualité Sociale Agricole

NSA

Non-Salarié Agricole

PREPA

Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques

PSN

Plan Stratégique National

OAD

Outil d'Aide à la Décision

OF

Organisme de Formation

OMA

Organisation Mondiale des Agriculteurs

OMC

Organisation Mondiale de Commerce

OPA

Organisation Professionnelle Agricole

OUGC

Organismes Uniques de Gestion Collective

PAC

Politique Agricole Commune

PGE

Prêt Garanti par l'Etat

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PNDAR

Programme National de Développement Agricole et Rural

PPE

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

RCO

Retraite Complémentaire Obligatoire

RHF

Restauration Hors Foyer

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

SDAE

Section Départementale des Anciens Exploitants

SDREA

Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

SIA

Salon International de l'Agriculture

SNAE

Section Nationale des Anciens Exploitants

SNFM

Section Nationale des Fermiers Ruraux

SNPR

Section Nationale des Propriétaires Ruraux

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRAE

Section Régionale des Anciens Exploitants

SRP

Seuil de Revente à Perte

TICPE

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

TODE

Travailleur Occasionnel Demandeur d'Emploi

UNICEM

Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de Construction

ZNT

Zone de Non-Traitement

ZRR

Zone de Revitalisation Rurale



11, rue de la Baume - 75008 Paris
01 53 83 47 47 - www.fnsea.fr